

# Ministère de l'Énergie et des Ressources

Rapport  
annuel  
1991-1992

# Ministère de l'Énergie et des Ressources

Rapport  
annuel  
1991-1992

Le contenu de cette publication a été rédigé par  
le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Dans le but d'alléger le texte,  
la forme masculine désigne aussi  
bien les femmes que les hommes.

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1279, boulevard Charest Ouest  
Québec (Québec)  
G1N 4K7

Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 1992  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 2-551-15316-6  
ISSN : 0228-9113  
ER92-1025  
© Gouvernement du Québec, 1992

Monsieur Jean-Pierre Saintonge  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Ressources pour l'exercice financier 1991-1992.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La vice-première ministre et  
ministre de l'Énergie et des Ressources,

Lise Bacon

Québec, novembre 1992



# Table des matières

---

## Introduction 7

## Profil du ministère 9

- Nature, fonctions et buts du ministère 9
- Chiffres clés de l'exercice 9
- Cadre d'action 10
- Haute direction 10
- Structure administrative 10
- Faits marquants 10
- Perspectives 11

## Les terres 13

- Faits saillants 13
  - Connaissance géographique du territoire 13
  - Gestion des terres publiques 14
- Perspectives 14
- Connaissance géographique du territoire 15
  - Priorités d'action 15
  - Cadastre 15
    - Priorités d'action* 15
    - Bilan des réalisations* 15
  - Arpentage 16
    - Priorités d'action* 16
    - Bilan des réalisations* 16
  - Cartographie 16
    - Priorités d'action* 17
    - Bilan des réalisations* 17
  - Géodésie 17
    - Priorités d'action* 18
    - Bilan des réalisations* 18
  - Centre de télédétection du Québec 18
    - Priorités d'action* 19
    - Bilan des réalisations* 19
  - Recherché et développement 19
    - Priorités d'action* 19
    - Bilan des réalisations* 19
  - Planification et développement 20
    - Priorité d'action* 20
    - Bilan des réalisations* 20

- Information géographique et foncière 20

*Priorités d'action* 20

*Bilan des réalisations* 20

- Gestion des terres publiques 20

- Priorités d'action 20

- Aménagement des terres 21

*Priorités d'action* 21

*Bilan des réalisations* 21

- Concession des terres 21

*Priorités d'action* 22

*Bilan des réalisations* 22

- Intégrité du territoire 22

*Priorités d'action* 22

*Bilan des réalisations* 22

- Réseau régional du ministère 22

*Priorités d'action* 23

*Bilan des réalisations* 23

## L'énergie 27

- Faits saillants 27
- Perspectives 27
- Planification de l'intervention 27
  - Priorités d'action 28
  - Bilan des réalisations 28
- Électricité 28
  - Priorités d'action 28
  - Bilan des réalisations 28
- Hydrocarbures 29
  - Pétrole 29
    - Priorités d'action* 29
    - Bilan des réalisations* 29
  - Produits pétroliers 29
    - Priorité d'action* 29
    - Bilan des réalisations* 29
  - Gaz naturel 30
    - Priorités d'action* 30
    - Bilan des réalisations* 30

— Efficacité énergétique	30
• Priorités d'action	30
• Bilan des réalisations	30
— Recherche et développement	31
• Priorités d'action	31
• Bilan des réalisations	31
<b>Les mines</b>	<b>33</b>
— Faits saillants	33
— Perspectives	33
— Exploration géologique et minérale	34
• Priorités d'action	34
• Recherche géologique	34
<i>Bilan des réalisations</i>	34
• Assistance à l'exploration minière	34
<i>Bilan des réalisations</i>	34
• Accès à l'information géoscientifique	34
<i>Bilan des réalisations</i>	34
— Industrie minérale, son développement, ses lois	34
• Assistance financière à l'industrie	35
<i>Bilan des réalisations</i>	35
• Statistiques et économie minérale	35
<i>Bilan des réalisations</i>	35
• Redevances et titres miniers	35
<i>Bilan des réalisations</i>	35
— Assistance scientifique et technologique	36
• Applications industrielles	36
<i>Bilan des réalisations</i>	36
• Développement technologique	36
<i>Bilan des réalisations</i>	36
— Assistance à la Société nationale de l'amiante	36

### **Direction supérieure et soutien administratif 39**

— Gestion interne et soutien administratif	39
• Bilan des réalisations	39

### **Annexes 41**

— Annexe 1	
Fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources	41
— Annexe 2	
Lois administrées par le ministère de l'Énergie et des Ressources	42
— Annexe 3	
Cadres supérieurs et intermédiaires au ministère de l'Énergie et des Ressources	43

### **Tableaux 46**

— Tableau 1	
Résultats des analyses énergétiques effectuées en 1991-1992 dans le cadre du programme d'efficacité énergétique	46
— Tableau 2	
Étude de faisabilité effectuée par secteur dans le cadre du programme d'efficacité énergétique en 1991-1992	46
— Tableau 3	
Aperçu de l'évolution de la demande des titres miniers au cours des deux dernières années	47
— Tableau 4	
Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral	48
— Tableau 5	
Sommaire des droits sur les mines perçus ou remboursés du 1 <sup>er</sup> avril 1988 au 31 mars 1992	48
— Tableau 6	
Représentativité féminine au ministère	48

## Introduction

---

Ce document présente les points marquants de l'activité ministérielle pour l'année 1991-1992 du ministère de l'Énergie et des Ressources et donne un aperçu de ce que l'on prévoit réaliser au cours des prochaines années.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur les activités du ministère de l'Énergie et des Ressources, on peut s'adresser à :

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
Direction des communications  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, 3<sup>e</sup> étage, D-309  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

Tél. : (418) 646-2727 (région de Québec)  
1-800-463-4558 (les autres régions)  
Télécopieur : (418) 643-0720



## Profil du ministère

Le ministère de l'Énergie et des Ressources existe depuis le 21 septembre 1979, date à laquelle a eu lieu la fusion du ministère des Terres et Forêts et de deux directions générales du ministère des Richesses naturelles : l'énergie et les mines. Le Secteur des forêts en a été détaché au cours de l'exercice 1990-1991 par le décret 93-91 créant le ministère des Forêts. Actuellement, le ministère de l'Énergie et des Ressources regroupe trois secteurs d'activité, dont deux relèvent de la mission économique du gouvernement : les mines et l'énergie. Le troisième secteur, les terres, relève de la mission administrative.

### Nature, fonctions et buts du ministère

Par une action concertée de ses secteurs d'activité et par une présence régionale active, le ministère de l'Énergie et des Ressources doit assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et ainsi appuyer le développement économique du Québec. Il a la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les plans et les programmes pour la mise en valeur des terres publiques ainsi que le développement, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources énergétiques et minérales.

Ainsi, le ministère doit chercher à accroître sa connaissance du territoire québécois tout en développant les outils qui assureront une saine gestion. Ce faisant, il assure la mise en valeur du territoire public en fonction de son potentiel et des besoins des divers usagers.

Le ministère doit par ailleurs s'occuper de la sécurité des approvisionnements énergétiques, de la mise en valeur du potentiel énergétique du Québec et de l'utilisation efficace de l'énergie. Il est aussi responsable de l'administration des lois et règlements relatifs à l'utilisation des forces hydrauliques, à l'exploration pétrolière et gazière et à la commercialisation des produits pétroliers.

Le ministère doit aussi assurer la gestion des ressources minérales du Québec dans le meilleur intérêt de tous les Québécois. Pour ce faire, il pourvoit au développement de la connaissance du potentiel minéral et il encadre les activités d'exploration et d'exploitation.

La ministre de l'Énergie et des Ressources a également sous sa responsabilité des sociétés d'État qui, par leur présence active sur les marchés, lui fournissent

un éclairage constant et privilégié sur l'actualité économique québécoise et contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux dans ces domaines d'activités.

Au début de l'exercice, l'effectif autorisé du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élevait à 1149 employés réguliers et l'embauche d'employés occasionnels représentait 463 années-personnes pour un total de 1612 années-personnes. Le budget du ministère s'élevait à 170,3 millions de dollars pour 1991-1992.

### Chiffres clés de l'exercice

#### Dépenses comparatives 1991-1992 et 1990-1991

Secteur d'activité	1991-1992	1990-1991	Variation
	('000 \$)		%
Terres	23 533	23 208	1,4
Énergie	12 664	12 597	0,5
Mines	78 930	87 436	-9,7
Administration	27 011	45 646	-40,8*
<b>Total</b>	<b>142 138</b>	<b>168 887</b>	<b>-15,8</b>

\* Un montant de 13,5 M \$ a été versé au ministère des Forêts du Québec en plus des ajustements aux crédits initiaux de 1991-1992.

#### Répartition de l'effectif en années-personnes par secteur en 1991-1992

Secteur d'activité	Perm.	Occ.	Perm. et occ.
	Années-personnes		
Terres	331	126	457
Énergie	182	35	217
Mines	339	124	463
Administration	197	78	275
<b>Total</b>	<b>1 049</b>	<b>363</b>	<b>1 412*</b>

\* Le ministère a transféré 158 poste ETC (équivalent temps complet) au ministère des Forêts du Québec.

## État comparatif des revenus 1991-1992 et 1990-1991 (en dollars)

Activités produisant des revenus	1991-1992 ( <sup>'000</sup> \$)	1990-1991 ( <sup>'000</sup> \$)	Variation %
Énergie	39 785	37 710	6
Mines	-21 380 *	-31 619 *	-32
Autres droits	6 815	5 681	20
Vente de biens et services	16 591	20 013	-17
Intérêts	480	443	8
Pénalités	144	138	4
Recouvrement de dépenses	466	1 510	-69
Ententes fédérales-provinciales	1 145	2 405	-52
<b>Total</b>	<b>44 046</b>	<b>36 281</b>	<b>21</b>

\* Le montant négatif des revenus est attribuable en grande partie à des remboursements partiels (18 %) des pertes d'opération occasionnées par des frais d'exploration, de mise en valeur et de capital.

### Cadre d'action

La loi constitutive du ministère a été sanctionnée le 21 décembre 1979. Formant à l'origine le chapitre 81 des lois de 1979, cette loi est maintenant désignée comme étant le chapitre M-15.1 des Lois refondues du Québec.

L'article 12 de cette loi fournit la description des fonctions et des pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources. La ministre a aussi la responsabilité de certains organismes. Elle doit de plus voir à l'application de la Loi sur le développement de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8), à l'exception des articles 34 à 40 dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales (la description complète des pouvoirs est fournie en annexe).

### Haute direction

La haute direction du ministère de l'Énergie et des Ressources se compose de :

Lise Bacon  
Vice-première ministre et  
ministre de l'Énergie et des Ressources

Nicole Malo  
Sous-ministre

Guy Morneau  
Sous-ministre associé aux terres

Jean Giroux  
Sous-ministre associé à l'énergie

Jacques Lebuis  
Sous-ministre associé aux mines

Jean Renaud Poirier  
Sous-ministre adjoint à l'administration

Robert Lamarche

Sous-ministre adjoint à l'exploration géologique et minérale

### Structure administrative

La sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources est assistée d'un sous-ministre adjoint à l'administration, de trois sous-ministres associés aux terres, à l'énergie et aux mines ainsi que du sous-ministre adjoint à l'exploration géologique et minérale. Elle est également conseillée par la secrétaire du ministère, par le directeur général de la planification et de la coordination, par le directeur général des opérations régionales, par les directeurs des communications, de la vérification interne, de la comptabilité et des affaires juridiques.

Le ministère compte huit directions régionales relevant de la Direction générale des opérations régionales, soit : Bas-Saint-Laurent — Gaspésie, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Outaouais, Abitibi — Témiscamingue et Côte-Nord.

Depuis la création du ministère des Forêts, la structure du ministère de l'Énergie et des Ressources a été modifiée pour mieux s'adapter à un contexte en constante évolution.

Elle s'appuie toujours, pour l'essentiel, sur les trois mandats de base : terres, énergie et mines, et sur les services à la gestion. Deux directions générales ont été créées : la Direction générale de la planification et de la coordination et la Direction générale des opérations régionales. La Direction générale de la planification et de la coordination assure la coordination intersectorielle et le développement d'une position ministérielle dans les dossiers qui concernent plusieurs secteurs, et elle assure aussi le développement d'outils de réflexion et d'évaluation sur l'action générale du ministère. Cette direction générale comprend trois directions, soit la Direction des politiques et évaluations, la Direction des relations intergouvernementales et des politiques environnementales et la Direction des affaires autochtones.

Quant à la Direction des opérations régionales, elle a été créée le 1<sup>er</sup> avril 1991 pour assurer une présence active du ministère en région, à la suite de la création du ministère des Forêts et principalement, pour permettre la continuité de la gestion des terres publiques.

### Faits marquants

Sur le plan de la gestion, le ministère s'est engagé dans un processus de révision de la fonction administrative qui a donné lieu à l'élaboration de politiques et de programmes mieux adaptés à la nouvelle réalité du ministère.

Un comité directeur a aussi été créé pour suivre la mise en oeuvre des décisions et préciser les orientations à donner à certains dossiers majeurs. De plus, une table de concertation a été constituée dans chaque secteur de la gestion (humaine, matérielle, financière et informationnelle) pour introduire concrètement et harmonieusement ces nouvelles orientations.

Les activités du Secteur terres ont particulièrement été marquées par les principaux dossiers suivants :

- la relance du programme de réforme cadastrale qui a franchi toutes les étapes décisionnelles requises;
- la contribution au plan géomatique gouvernemental, notamment par le développement d'une cartographie de base et la contribution à un projet majeur de développement technologique portant sur les données RADAR;
- la gestion du programme de développement de la villégiature sur les terres publiques avec la préparation d'un guide et la consultation des partenaires gouvernementaux et locaux à ce sujet;
- la mise en place des bureaux régionaux.

Le Secteur mines a poursuivi ses projets de levés et d'études géologiques, géochimiques et géographiques avec la collaboration de différents partenaires. Le secteur a aussi fourni une assistance financière importante à la prospection et à l'exploration minière dans différentes régions du Québec, ainsi qu'à la réalisation des études relatives au développement minéral. Signalons de plus la réalisation de nombreux projets dans le domaine des applications industrielles. Il a également obtenu toutes les autorisations pour développer un système d'information géologique et minière (SIGEOM) qui permettra la numérisation des données et une utilisation plus facile, par les prospecteurs et les entreprises minières, de l'importante information disponible.

L'élaboration d'une proposition de stratégie québécoise d'efficacité énergétique a été, par ailleurs, l'un des plus importants dossiers du ministère dans le domaine de l'énergie. Dans le même domaine, le ministère a fait adopter par l'Assemblée nationale, la Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures. Il a aussi mis en place un plan d'action pour le développement des technologies de l'énergie dans les domaines de la biomasse, des électrotechnologies, des gazotechnologies et de l'hydrogène. L'année 1991-1992 a aussi permis de mettre en place toute l'infrastructure nécessaire à l'application du règlement sur les produits pétroliers.

## Perspectives

Le ministère de l'Énergie et des Ressources aborde l'exercice 1992-1993 avec, en perspective, le démarrage et la réalisation de projets importants à divers titres, autant dans les secteurs miniers et énergétiques qu'au regard des territoires publics.

Le Secteur des mines du ministère se dotera d'un système d'information géominière qui lui permettra de rendre disponibles toutes les données géologiques sous forme numérique. Il pourra de cette manière faciliter les travaux de prospection et, en conséquence, contribuer encore plus activement à la découverte de nouveaux gisements. Il réalisera également certaines activités dans le domaine de l'amiante. En collaboration avec les principaux partenaires concernés, il dégagera des pistes concrètes d'action au regard des accidents miniers. Il poursuivra enfin ses travaux relativement au financement de l'industrie, de façon à assurer les meilleures conditions possibles aux entreprises minières et un environnement propice au développement minier.

Dans le domaine énergétique, le ministère mettra au point sa stratégie en matière d'efficacité énergétique. Pour ce faire, il soumettra à la consultation une proposition et il la traduira en plan d'action, sollicitant tous les partenaires à ce dossier : les entreprises énergétiques, les consommateurs, les ministères et les autres gouvernements. Il fera adopter un règlement sur l'efficacité énergétique des appareils ménagers et en assurera la mise en application.

Le prochain exercice sera également marqué par le dépôt du plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec qui répond aux engagements de 1990. Ce plan sera soumis à la consultation en Commission parlementaire au printemps 1993. Le ministère accordera tout le soutien requis au dossier de la cogénération et particulièrement aux études environnementales, et il poursuivra avec le programme de mise en disposition de petites centrales hydroélectriques. Il assurera aussi un suivi très assidu de l'évolution des derniers projets d'équipements d'Hydro-Québec.

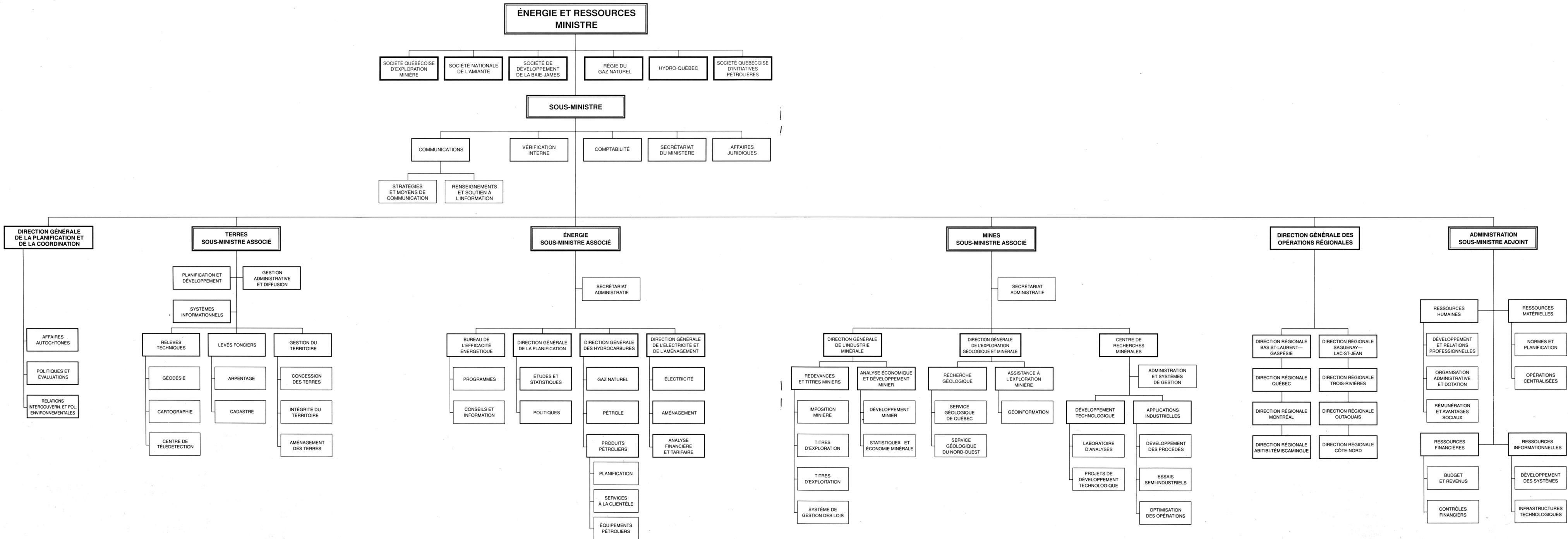
Dans le domaine des hydrocarbures, le ministère assurera une présence active dans les causes tarifaires de l'Office national de l'Énergie. Il entreprendra un suivi des prix du gaz. Quant au « monitoring » des prix de l'essence, il révisera son approche du traitement de l'information. L'exercice financier 1992-1993 marque l'année d'implantation complète du règlement sur les produits pétroliers pour lequel les ressources et l'organisation ont été complétées en 1991-1992.

En matière de connaissance foncière, la contribution du ministère sera majeure. Il proposera d'abord un plan de relance du cadastre afin de répondre aux attentes des nombreux utilisateurs. À cet effet, il se dotera d'une organisation mieux adaptée, d'un plan structuré prévoyant un système adéquat de traitement de l'information et il déposera un projet de loi modifiant la Loi sur le cadastre et la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois dont l'adoption devrait avoir lieu avant la fin de l'exercice 1992-1993.

Le ministère révisera le plan d'affectation des terres publiques et verra à concilier autant qu'il sera possible la révision des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC). En matière de villégiature sur les terres du domaine public, le ministère entend consulter tous ses partenaires sur un guide de développement et procéder à la confection des plans régionaux de développement. Il poursuivra, par ailleurs, la mise en disponibilité des terrains et les interventions à l'égard des occupations sans droits. Pour soutenir cette action et dans le but d'améliorer ses services à la clientèle, il consolidera ses activités et son organisation en région.

Le plan géomatique gouvernemental mobilisera également les équipes spécialisées du ministère qui suivront de près et collaboreront à divers projets publics et privés notamment PROGERT et le système de données RADAR.

Finalement, le ministère compte développer un positionnement plus articulé concernant les dimensions intergouvernementales et internationales de ses mandats, les questions environnementales dans une perspective de la contribution des secteurs au développement durable, la dimension économique par une participation active dans le cadre des grappes industrielles et de l'implantation de la politique gouvernementale de développement régional. Ayant pratiquement terminé sa restructuration à la suite de la création du ministère des Forêts, il lui est maintenant possible de réaborder sa planification stratégique dans une vision de cohérence, de mobilisation du personnel et de qualité.



## Les terres

---

Le ministère exerce à l'égard du territoire un double mandat. Tout d'abord, il doit rendre l'information géographique et foncière disponible à l'appareil gouvernemental, aux municipalités et aux municipalités régionales de comté, aux entreprises privées et à la population, de façon à permettre l'administration, l'utilisation et la mise en valeur du territoire québécois et à favoriser le développement socio-économique. À cet égard, il met en place et entretient des systèmes de référence et de représentation tels que le cadastre, l'arpentage, la cartographie de base et le réseau géodésique.

D'autre part, il est responsable de l'affectation des terres du domaine public. Il détient le mandat de faire respecter et de maintenir l'intégrité du territoire du Québec, de participer à la planification de l'utilisation des terres du domaine public et de gérer les droits fonciers qui y sont accordés. Le domaine public représente 90 % de la superficie du Québec, soit l'équivalent de presque trois fois la superficie de la France. Cet immense territoire, qui recèle une réserve d'eau douce unique au monde, offre un potentiel hydroélectrique inégalé ainsi que des ressources minières d'un volume et d'une teneur encore insoupçonnés. Il regroupe par ailleurs plus de 90 % des territoires forestiers du Québec et présente un potentiel récréo-touristique exceptionnel. Les activités qui se déroulent dans le domaine public québécois contribuent fortement à l'essor économique du Québec, soutenant notamment des centaines de milliers d'emplois dans les régions.

### Faits saillants

#### Connaissance géographique du territoire

Les principales activités relatives à la connaissance géographique du territoire se réfèrent à la réforme du cadastre et au plan géomatique gouvernemental.

L'exercice de réévaluation globale du programme de réforme cadastrale a permis de définir les plans d'organisation administrative et d'informatisation spécifiques à ce programme et de proposer un nouveau plan de financement. Il a aussi permis d'établir que le cadastre rénové conserve sa vocation actuelle, qui est de témoigner de l'état à jour du morcellement foncier du territoire et de sa représentation graphique. Finalement, il a servi à déterminer les éléments devant, à court terme, faire l'objet de modifications législatives

pour faciliter et accélérer le déroulement de la réforme et réduire le coût de réalisation des travaux.

La mise en oeuvre du plan géomatique gouvernemental vise à moderniser et, à harmoniser la gestion d'un ensemble de bases de données à référence spatiale, en intégrant les systèmes thématiques distincts opérés par les ministères et organismes publics. Le ministère a été un pionnier des technologies géomatiques, notamment par ses programmes de cartographie numérique à l'échelle 1:20 000 et par l'établissement du réseau géodésique de base.

Le ministère est, par ailleurs, membre du Comité directeur dont le rôle est d'orienter et de coordonner l'action des intervenants gouvernementaux. Le ministère a participé tout au long de l'année à plusieurs activités à caractère géomatique, dont la préparation du dictionnaire des entités géographiques, la réalisation du prototype interministériel sur l'intégration et l'échange de données, ainsi que la mise en oeuvre du plan géomatique gouvernemental.

Au chapitre de la télédétection, l'exercice 1991-1992 a été témoin de la création du Centre de télédétection du Québec. C'est aussi au cours de cette période qu'ont été menées les négociations qui ont conduit au démarrage du projet PROGERT financé par le Fonds de développement technologique. Le ministère est responsable du suivi de ce projet de télédétection et de géomatique de 28,2 millions de dollars.

L'effort majeur en recherche et développement a porté sur l'appui à la mise en production de la nouvelle méthode numérique de compilation du morcellement foncier, sur le développement de nouvelles normes pour la cartographie numérique 1:1000 et sur l'évaluation de quelques méthodes de saisie et de transformation des données de connaissance géographique.

Il faut noter, par ailleurs, en matière de développement et d'entretien de systèmes, le début des activités du projet GEODEQ II.

Par ailleurs, bon nombre d'individus ou de groupes intéressés par la connaissance, l'aménagement, l'exploitation, la mise en valeur et la protection du territoire ont fait appel au Centre d'information géographique et foncière. Plus de 79 500 requêtes ont été traitées par le centre et plus de 337 000 documents ont été livrés par la Photocarthèque.

## Gestion des terres publiques

En matière de gestion des terres publiques, il importe de souligner plus spécialement la poursuite du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux, le développement de la villégiature sur les terres publiques ainsi que la mise en place du réseau régional ministériel.

Le ministère a investi quelque 1,1 million de dollars dans le programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux dont la mise en place a été amorcée au cours de l'exercice 1989-1990. Ce programme a entraîné des retombées économiques importantes pour les régions par la consolidation, le remembrement et la mise en valeur des terres publiques.

Le ministère a également poursuivi ses efforts de planification de la villégiature, notamment par l'élaboration d'un projet de guide de développement et la mise en disponibilité de terrains dans toutes les régions administratives. Il a aussi amorcé conjointement avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, une étude sur la demande d'utilisation des terres publiques à des fins récréatives.

Le ministère a, par ailleurs, proposé des amendements à la Loi sur les terres du domaine public afin de simplifier les règles d'application de la dévolution de la réserve de trois chaînes et permettre ainsi, par le seul effet de la loi, la cession de cette réserve au profit de la très grande majorité des propriétaires concernés. Ces modifications législatives ont été adoptées par le gouvernement en décembre 1991.

En 1991-1992, à la suite de la création du ministère des Forêts, le ministère s'est doté d'une Direction générale des opérations régionales dont le mandat principal est de rendre accessible à la population du Québec et aux différents organismes qui la représentent, l'ensemble des services dispensés par le programme de gestion des terres publiques.

## Perspectives

Le ministère traitera en priorité les six dossiers suivants : la réévaluation du programme de réforme cadastrale, la réalisation du plan géomatique gouvernemental, la télédétection, la confection et la mise en oeuvre des plans régionaux dans le cadre du développement de la villégiature, la réalisation d'une étude sur l'affectation et l'utilisation du territoire, ainsi que l'organisation du réseau régional du ministère.

En regard du programme de réforme cadastrale, le ministère proposera un plan d'action pour relancer, sur des nouvelles bases organisationnelles, systémiques et législatives, le programme de la réforme cadastrale tout en assumant les activités d'enregistrement

cadastral. Ce plan répondra aux attentes du milieu foncier et des nombreux utilisateurs du cadastre.

Au chapitre des activités géodésiques, le principal projet prévu pour 1992-1993 est le démarrage d'un programme visant, d'une part, à compléter les réseaux géodésiques des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ordres et, d'autre part, à poursuivre pour le compte du Fonds de la réforme du cadastre l'établissement des réseaux urbains de 4<sup>e</sup> ordre. Au total, 43 000 nouveaux points géodésiques seront établis sur une période de dix ans.

Dans le domaine de la cartographie, le ministère entend accorder la priorité aux activités liées à l'achèvement et à la tenue à jour de la base de données géographiques et foncières à l'échelle 1:20 000, tout en favorisant les activités suivantes : réalisation de la version informatisée du dictionnaire des entités géographiques; réalisation du processus d'adoption de normes relatives à l'échange d'information à référence spatiale; amorce des études visant à établir un protocole de mise à jour des données à référence spatiale.

L'année 1992-1993 s'annonce une autre année importante pour le Centre de télédétection du Québec. On devrait assister au cours de cette année à l'implantation partielle d'un nouveau système de traitement et d'analyse de données de télédétection TELEDEQ. On assistera également à la parution des trois premiers numéros de NUMÉRIMAGE, bulletin d'information sur l'activité gouvernementale en télédétection. L'année 1992-1993 marquera également le début des activités du Comité thématique sur la télédétection qui servira de lieu d'échange et de concertation pour les représentants d'organismes gouvernementaux intéressés à la télédétection.

En raison du peu de ressources disponibles, les activités de recherche et développement ont dû se limiter, en 1991-1992, presque exclusivement aux besoins à court terme. Pour 1992-1993 toutefois, on prévoit poursuivre au même rythme qu'auparavant les études concernant les techniques de saisie et de transformation des données et renforcer l'appui à l'application des méthodes géomatiques contemporaines aux domaines topographique et foncier. Enfin, on tentera d'obtenir les ressources nécessaires pour réaliser certaines études stratégiques. On veut ainsi préparer la modernisation de la diffusion des cartes et l'application des concepts d'avenir relatifs aux « normes et structures de contenu » en géomatique.

Afin de favoriser davantage le développement économique régional et répondre dans une large mesure aux attentes des organismes de gestion des forêts privées et du public en général, le ministère consacrera 350 000 \$ au programme des lots publics intramunicipaux au cours du prochain exercice.

En matière de villégiature, le ministère entend consulter tous ses partenaires sur le Guide de développement puis élaborer les plans régionaux de développement, poursuivre les mises en disponibilité de terrains ainsi que ses interventions à l'égard des occupations sans droits.

Cet effort de planification mènera à l'application d'un cadre normatif opérationnel plus adéquat pour assurer un développement harmonieux, cohérent et durable de la villégiature sur les terres publiques.

Le ministère poursuivra, par ailleurs, l'organisation physique et matérielle de ses huit bureaux régionaux et de ses dix-neuf bureaux locaux, et procédera à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer de façon rationnelle la présence régionale sur le territoire québécois.

## Connaissance géographique du territoire

Il s'avère fondamental, si on veut améliorer substantiellement la connaissance géographique du territoire, de constituer une infrastructure géographique et foncière adaptée aux besoins des secteurs public et privé. Il faut viser notamment la rationalisation du développement des systèmes gouvernementaux d'information géographique et foncière, de même que l'émergence d'une expertise québécoise dans le domaine de la géomatique.

### Priorités d'action

- Faire adopter par les autorités gouvernementales le projet de relance du programme de réforme cadastrale;
- Poursuivre, dans le cadre du plan géomatique gouvernemental, les activités d'implantation et de la tenue à jour de la base de données géographiques et foncières.

### Cadastré

En matière de cadastre, le ministère doit pouvoir répondre aux besoins d'enregistrement des droits immobiliers exprimés par le ministère de la Justice du Québec. Il a ainsi la responsabilité de désigner, représenter et localiser chaque parcelle de terrain par un premier constat que l'on appelle le cadastre originaire, puis de tenir le cadastre à jour par la réception et l'officialisation de tout nouveau morcellement créé par un propriétaire.

### Priorités d'action

- Terminer l'analyse préliminaire et la conception administrative des systèmes informationnels devant soutenir les activités d'enregistrement et de

réforme cadastrale, et en amorcer le développement;

- Mettre en place la nouvelle organisation administrative qui permettra de soutenir les activités d'enregistrement et de réforme cadastrale;
- Amorcer les activités de planification provinciale et régionale des travaux de rénovation cadastrale;
- Terminer l'élaboration des modes de fonctionnement détaillés relatifs au processus de rénovation cadastrale.

### Bilan des réalisations

En ce qui concerne la relance du programme de réforme cadastrale, des travaux réalisés conjointement avec le ministère de la Justice du Québec ont permis d'établir les impacts de la désuétude du cadastre actuel en regard du nouveau Code civil du Québec et ce, quant à la publicité foncière, aux caractéristiques du cadastre rénové, au mode de transmission de ce produit aux bureaux d'enregistrement, à la capacité des bureaux d'enregistrement de recevoir le produit de la réforme cadastrale, au processus de réforme cadastrale ainsi qu'aux paramètres de financement du programme.

Un document d'entente paraphé par le ministère de l'Énergie et des Ressources et l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec a consolidé la nature du cadastre rénové ainsi que le processus retenu pour le réaliser. Des plans d'organisation administrative et d'informatisation spécifique au programme de réforme cadastrale ont été élaborés. L'importante opération d'évaluation du programme de réforme cadastrale a été complétée. Enfin, un plan de relance pour le programme de réforme cadastrale a été élaboré et la rédaction de la documentation afférente a été réalisée.

De plus, le ministère a poursuivi les travaux de rénovation cadastrale dans douze municipalités. Depuis le début du programme, plus de 168 000 lots ont été rénovés, dont 6500 d'entre eux au cours de l'exercice. Le parachèvement des dossiers a de plus, comme l'exige la loi, nécessité la tenue de quatorze consultations des propriétaires. Un dépliant d'information, élaboré et produit en collaboration avec la Direction des communications du ministère, a permis de transmettre une information adéquate aux propriétaires concernés.

Du point de vue des statistiques de l'enregistrement, 17 362 requêtes ont été reçues, dont 957 concernant 12 039 lots détenus en copropriété d'immeuble (condominiums), pour un total de 72 892 lots ajoutés et 34 706 lots amendés.

De plus, dans le cadre du plan géomatique gouvernemental, le ministère a procédé à la conversion de 131 feuillets de données cadastrales. ●

## Arpentage

La responsabilité du ministère en matière d'arpentage se traduit par l'application des lois et règlements, par l'élaboration de normes et autres règles se rapportant à l'arpentage et par la délimitation des terres du domaine public, des frontières du Québec et de certaines entités administratives créées par le gouvernement. Le ministère assume également la production des cartes illustrant le morcellement du territoire public à la suite d'une délimitation et il assure la tenue d'archives d'arpentage comme la conservation des documents soumis pour officialisation et dépôt.

### *Priorités d'action*

- Fournir une expertise-conseil pour la réalisation du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux de même que pour le dossier de la villégiature;
- Atteindre un rythme de production et de numérisation des compilations des arpentages qui permette de rencontrer l'échéancier quinquennal;
- Accélérer la réalisation des travaux donnés à contrat et le traitement des demandes d'arpentage provenant des régions administratives;
- Répondre aux besoins urgents reliés à l'implantation des infrastructures de morcellement foncier et à la construction dans certains villages inuit du Nord du Québec.

### *Bilan des réalisations*

Le ministère a donné suite à 73 demandes de travaux, dont 32 à l'interne, pour effectuer la délimitation et le lotissement sur des territoires publics situés dans la partie méridionale du Québec. La moitié de ces travaux ont été effectués à l'intérieur du programme des lots intramunicipaux. De plus, le ministère a analysé 424 dossiers avant leur officialisation, et procédé à l'émission de 398 autorisations et instructions techniques d'arpentage.

L'échantillonnage pour le contrôle de l'assurance-qualité des travaux confiés à des firmes privées, qui avait été porté à plus de 50 %, est demeuré à ce taux.

Le ministère a effectué, à la demande des différents interlocuteurs, l'analyse foncière et l'expertise appropriée afin de permettre l'inscription au registre public « Terrier » de 3720 lots ou parcelles de lot et l'enregistrement de transactions foncières, de servitudes, etc.

La mise en oeuvre du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux a été appuyée par 85 demandes d'expertise et d'analyse foncière, dont 48 ont pu résulter en une transaction foncière.

Le ministère a procédé à des travaux d'établissement de réseaux routiers et de lotissements domiciliaires dans les villages inuit de Kangirsuk, Quaqtaq, Kangiqsujuaq, Akulivik, Povungnituk et Inukjuak, afin de satisfaire principalement les besoins de la Société d'habitation du Québec qui a réalisé un important programme de construction d'habitations autochtones. De plus, il a procédé à la mise à jour de toute l'information géographique et foncière relative à ces villages, ainsi qu'à la délimitation et à la démarcation du site aéroportuaire d'Aupaluk.

Il a également autorisé, contrôlé et supervisé des travaux d'envergure sur le territoire de la Baie-James et sur les terres du domaine public situées au nord du 51° parallèle. Il a ainsi travaillé à la délimitation de sites pour la construction de tours de repérage pour les télécommunications et l'établissement d'emprises de lignes de transport d'énergie électrique, et fourni l'expertise relativement aux projets hydroélectriques et aux questions de frontière.

En matière de compilation cartographique des arpentages à l'échelle de 1:20 000 réalisée dans le cadre du plan géomatique gouvernemental, le ministère a ajouté 115 nouveaux feuillets au répertoire cartographique couvrant ainsi une partie des régions de l'Abitibi, de l'Outaouais et du Lac-Saint-Jean.

Parallèlement, le programme de numérisation des cartes de compilation des arpentages a permis de convertir 160 feuillets sous forme numérique qui se sont ajoutés à la base de données géographiques et foncières (BDGF).

Par ailleurs, en plus de ces activités, neuf feuillets ont été compilés et numérisés pour permettre la réalisation du prototype gouvernemental dans le cadre du Plan géomatique gouvernemental. Également, la conversion des données disponibles dans le système NAD 83 s'est poursuivie.

Au chapitre des limites territoriales, le ministère a examiné, pour la Direction de la législation de l'Assemblée nationale, les descriptions contenues dans douze projets de loi. À la suite de cet examen, il a été nécessaire de produire 23 descriptions. Le ministère a aussi traité différentes demandes du ministère des Affaires municipales qui ont nécessité la préparation des descriptions officielles accompagnant les requêtes d'incorporation municipale ou de modification aux limites de 44 municipalités locales et de 3 municipalités régionales de comté. Le ministère a aussi préparé les descriptions de vingt territoires non organisés pour la Commission de la représentation électorale.

## Cartographie

À titre de cartographe officiel du gouvernement du Québec, le ministère a pour mission d'établir et de

gérer la cartographie fondamentale du Québec, de produire les cartes générales, administratives et régionales du territoire, de fournir les services spécialisés requis par l'appareil gouvernemental, soit la photographie aérienne, la cartographie de projets, la cartographie thématique, etc. Ces différentes activités de production d'information géographique de base prennent de plus en plus d'importance avec l'avènement de la géomatique et la mise sur pied des systèmes d'information à référence spatiale dans plusieurs ministères et organismes québécois.

### ***Priorités d'action***

- Poursuivre le projet quinquennal de numérisation des cartes topographiques 1:20 000 existantes et amorcer le processus de mise à jour de cette information;
- Transformer les produits cartographiques au système de référence NAD 83 et structurer les données topographiques pour leur utilisation dans les systèmes d'information à référence spatiale;
- Parachever la cartographie de base 1:1000 dans diverses municipalités associées au programme de réforme cadastrale;
- Réaliser le dictionnaire des entités géographiques au gouvernement du Québec.

### ***Bilan des réalisations***

En cartographie fondamentale, le ministère a réalisé 5287 kilomètres linéaires de photographie aérienne 1:40 000, ainsi que 53 points de contrôle photogrammétrique et 627 modèles d'aérotriangulation dans les régions de l'Outaouais, du Nord de Montréal, de Saint-Raymond, du Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de la rivière Mégiscane. Ces travaux ont été exécutés dans le but d'assurer la production et la mise à jour des cartes topographiques à l'échelle 1:20 000.

La production cartographique numérique à l'échelle 1:20 000 a totalisé 49 nouveaux feuillets, couvrant principalement le secteur du réservoir Dozois. Le ministère a actualisé de plus l'information de 104 cartes topographiques existantes.

En ce qui a trait au programme fédéral-provincial de cartographie du risque d'inondation, le ministère a exécuté, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, les travaux préalables de photographie aérienne, de contrôle photogrammétrique et d'aérotriangulation. Il a aussi produit 91 cartes à l'échelle 1:2000 pour les municipalités de Laval, Montmagny, Weedon Centre, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Jérôme et Lachute.

En ce qui concerne la cartographie associée au programme de réforme cadastrale, le ministère a édité

et livré les 830 dernières cartes à l'échelle 1:1000 aux municipalités de Hull, Gatineau, Aylmer, L'Ange-Gardien, Loretteville, Lévis, Mont-Royal, Laval, Charlesbourg et à deux municipalités régionales de comté. Cette activité aura permis de produire au total 4936 cartes, couvrant le territoire de 325 municipalités. Il a également procédé à la transformation de 180 feuillets dans le nouveau système de référence NAD 83 pour les municipalités qui en avaient fait la demande. La mise à jour des normes cartographiques à l'échelle 1:1000 s'est poursuivie durant toute la période; une version finale devrait être déposée au cours du prochain exercice.

À la demande du ministère de la Sécurité publique, du ministère de l'Environnement et de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le ministère a réalisé des projets spéciaux de photographie aérienne, d'aérotriangulation et de cartographie qui ont mené à l'édition de 25 cartes spécifiques à l'échelle 1:2000.

Dans le domaine de la cartographie générale et des services spécialisés en cartographie thématique, le ministère a complété 16 projets qui lui ont permis d'éditer 33 cartes générales, administratives ou régionales, 5 documents d'information et de promotion des produits et services, de même que la codification et l'actualisation des données du système de limites administratives FILA.

Pour les besoins du programme d'inventaire forestier du ministère des Forêts, le ministère a réalisé des prises de vue aériennes à l'échelle 1:15 000 sur une distance de 52 049 kilomètres linéaires dans les régions de Drummondville, du Lac-Saint-Jean, de Ville-Marie, de Mont-Laurier et du réservoir Cabonga.

En ce qui concerne le plan géomatique gouvernemental, il importe en outre de mentionner que le ministère a converti par balayage optique 163 cartes topographiques à l'échelle 1:20 000, qu'il a transformé 285 fichiers en regard du système de référence NAD 83 et qu'il a structuré les données d'environ 300 cartes à l'échelle 1:20 000 pour répondre aux besoins reliés à la création de systèmes d'information géographique.

### **Géodésie**

À titre de responsable gouvernemental pour le Québec de l'activité géodésique et du réseau qui en découle, le ministère doit établir et gérer les réseaux géodésiques officiels tant en altimétrie qu'en planimétrie.

De ce mandat découlent les responsabilités suivantes : implanter les réseaux de base et repères s'y rapportant, récupérer les points existants établis par d'autres organismes ainsi que les données correspon-

dantes, entretenir les réseaux, gérer l'ensemble des données et finalement, assurer la normalisation des travaux d'établissement, de calcul et d'exploitation des réseaux.

### ***Priorités d'action***

- Compléter les réseaux de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ordres dans les municipalités désirant établir un réseau de 4<sup>e</sup> ordre;
- Compléter l'intégration des réseaux planimétriques de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ordres au système NAD 83;
- Mettre en place l'accès direct à GEODEQ II;
- Réaliser l'analyse préliminaire relative à la numérisation des croquis des points géodésiques;
- Organiser la première réunion du Comité géodésique québécois.

### ***Bilan des réalisations***

L'année 1991-1992 s'est caractérisée par un certain ralentissement en raison de la réévaluation du programme de réforme cadastrale.

Pour le programme de réforme cadastrale, le ministère a d'abord établi, à l'aide de la méthode de GPS, 201 nouveaux points des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ordres principalement dans les municipalités de Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Sainte-Julie, Matagami, Hull et Saint-Georges-de-Beauce. De plus, 31 points de 3<sup>e</sup> ordre ont été implantés pour le compte du ministère de l'Environnement en bordure de la rivière Matane et de la rivière des Ha! Ha! Le ministère a également fourni l'assistance technique à 39 municipalités et réalisé l'intégration de 1504 points de 4<sup>e</sup> ordre.

En matière d'entretien du réseau géodésique l'ensemble des opérations du ministère et des municipalités a permis d'inspecter 6187 points et de remplacer 107 points détruits.

Le ministère a procédé à l'entretien des bases d'étalonnage de Chicoutimi, Mont-Joli, Neuville et Port-Cartier. Il a aussi collaboré à la planification d'un projet de levés GPS des Levés géodésiques du Canada, sur le réseau altimétrique de 1<sup>er</sup> ordre du Grand Nord québécois, afin d'améliorer la connaissance du géoïde et le rattachement des réseaux altimétriques secondaires.

En regard de la gestion des données, le ministère a adopté le nouveau programme GHOST des Levés géodésiques du Canada pour la compensation des observations tant conventionnelles que spatiales ainsi que pour la production des coordonnées et altitudes. Quelque 8700 points des réseaux planimétriques d'ordres inférieurs (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ordres) situés dans la partie sud de la province ont été intégrés au système NAD 83. Enfin, des logiciels et fichiers de conversion au système NAD 83 ainsi que de l'assistance technique continue ont été fournis à plus de 115 usagers.

En outre, le ministère a poursuivi l'intégration des réseaux produits par d'autres organismes, principalement le ministère des Transports; quelque 228 projets ont permis d'intégrer 2336 points, dont 1204 points nouvellement établis.

De plus, l'activité de conservation des données s'est traduite par la mise à jour de 5802 fiches descriptives, ainsi que par la réalisation ou la mise à jour de 629 feuillets cartographiques illustrant les points géodésiques.

Au chapitre de la diffusion aux municipalités, le ministère a produit ou mis à jour 62 répertoires géodésiques contenant 22 500 points et fourni à 26 municipalités les coordonnées des 15 870 points du système NAD 83 situés sur leur territoire.

En matière d'entretien du réseau géodésique, les opérations du ministère et des municipalités réalisées dans le cadre du programme de réforme cadastrale ont permis l'inspection de 6187 points et le remplacement de 107 points.

L'implantation du système de gestion des informations géodésiques GEODEQ II, qui fut complétée en mars 1991, a rapporté des dividendes intéressants en termes d'efficacité et de productivité. Il a permis notamment de donner aux usagers externes un accès direct aux descriptions et aux coordonnées. Le ministère a par ailleurs réalisé l'analyse préliminaire relative à la numérisation des croquis et entrepris la rédaction d'un guide d'utilisation détaillé.

Finalement, le ministère a organisé la 19<sup>e</sup> réunion du Comité canadien des levés géodésiques et la première réunion du Comité géodésique québécois.

### **Centre de télédétection du Québec**

Le Centre de télédétection du Québec a pour mandat de promouvoir l'utilisation de la télédétection dans les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, d'offrir aux usagers l'assistance et l'expertise technique, ainsi que d'établir un cadre de normalisation et de standardisation pour les investissements et les travaux. Il doit aussi, en collaboration avec les usagers, diffuser l'information, conseiller le gouvernement dans les dossiers administratifs reliés à la télédétection et représenter le gouvernement du Québec auprès des comités nationaux et des agences extérieures.

Le Centre de télédétection du Québec agit également comme maître d'oeuvre de projets, contrats ou programmes mis de l'avant par d'autres organismes. Il a aussi la responsabilité de la gestion d'une collection gouvernementale de données de télédétection. Il offre en outre des services de recherche et d'achat de données, et répond aux demandes d'information sur la télédétection provenant du grand public et des clientèles spécialisées.

### ***Priorités d'action***

- Amorcer un programme d'expérimentation sur les données RADAR;
- Collaborer au démarrage du projet mobilisateur PROGERT du Fonds de développement technologique.

### ***Bilan des réalisations***

L'exercice a marqué la création du Centre de télédétection du Québec en remplacement du Centre québécois de coordination de la télédétection. C'est aussi au cours de cet exercice qu'ont été menées les négociations ayant conduit au démarrage du projet mobilisateur PROGERT du Fonds de développement technologique.

Sur le plan des projets d'application et des développements méthodologiques, les implications ont été très diversifiées et leur nombre a dépassé l'objectif prévu. Quatre projets ont été complétés en cours d'année : la mise à jour des cartes à l'échelle 1:20 000 à l'aide des images de satellites, l'évaluation des capacités de la télédétection pour le suivi du périmètre urbain (phase 2), l'occupation du territoire et la cartographie des friches utilisant Landsat-TM ainsi que finalement, une affiche Image du Québec par satellite tirée à 10 000 exemplaires.

De plus, diverses études ont été complétées, soit le développement d'une méthode d'accentuation postclassification; l'informatisation de toutes les banques de données du centre; la confection d'un manuel d'utilisation et d'accès aux banques de données numériques de Québec et d'Ottawa; l'élaboration d'un plan d'acquisition d'équipements et la préparation d'une première analyse préliminaire.

L'année 1991-1992 a aussi été importante sur le plan des activités de démonstration et de diffusion. De nombreuses activités ont été réalisées notamment un atelier sur les capacités de la télédétection en géologie; la préparation du premier numéro de NUMÉRIMAGE; la mise à jour du stand de promotion « La télédétection : un outil d'information géographique et foncière »; la participation à des symposiums par des conférences et des publications.

Un effort considérable a également été fourni en regard de certains projets et dossiers particuliers dont l'envergure ou l'ampleur a été croissante au cours de l'année. Le ministère s'est ainsi vu confier la tâche de négocier le contrat devant conduire au démarrage du projet PROGERT. Il a aussi été en contact fréquent avec le gouvernement fédéral, concernant le projet de télédétection RADAR, afin d'assurer la présentation d'un mémoire à l'Agence spatiale canadienne et de conduire les négociations avec le Centre canadien de télédétection.

D'autres dossiers spéciaux ont également marqué l'exercice 1991-1992, dont la création du Comité thématique sur la télédétection, formé de représentants d'organismes publics et parapublics intéressés aux applications de la télédétection.

Au cours de l'exercice, le centre a enrichi sa collection de 40 images Landsat ou SPOT sur supports numériques ou photographiques et de près d'une centaine d'images RADAR du Québec acquises pour d'autres services.

### **Recherche et développement**

Les activités de recherche et développement en connaissance géographique comportent quatre phases distinctes. D'abord, le ministère étudie et choisit diverses techniques de saisie fondamentale des données telles que le positionnement par satellites ou la cartographie par imagerie électronique. Puis, il sélectionne les moyens de transformation des données comme les logiciels d'attribution topologique ou de calculs scientifiques. En troisième lieu, il choisit les moyens d'organisation des données aux fins de leur stockage et de leur diffusion autonome. Enfin, dans la quatrième phase, il réalise les préparatifs complexes additionnels qui seront requis en prévision de l'amélioration et du développement des Systèmes d'information à référence spatiale.

### ***Priorités d'action***

- Fournir l'appui aux unités de production pour la mise en oeuvre immédiate ou à court terme de l'approche topologique en géomatique;
- Effectuer des évaluations en vue d'applications à court terme de nouveaux moyens de saisie et de transformation;
- Poser des jalons en prévision de l'évolution à plus long terme de deux à cinq ans des sciences géodésiques et de la géomatique.

### ***Bilan des réalisations***

Une assistance continue a été fournie, dans le domaine foncier, à la mise en oeuvre du morcellement numérique avec attributs topologiques au moyen du système ARC/INFO. Une contribution importante a été consentie au développement de nouvelles normes pour la future production de cartographie numérique 1:1000. Des études et essais ont conduit à des recommandations au sujet des moyens de saisie et de transformation pour la mise à jour cartographique, les méthodes et logiciels GPS (géodésie), les logiciels COGO et CAO (arpentage) et la méthode de positionnement GPS utilisée spécifiquement pour la compilation des arpentages. Des articles de vulgarisation scientifique ont été rédigés pour montrer l'évolu-

tion historique et suggérer des jalons d'avenir en normalisation géomatique et en sciences géodésiques.

Le ministère a réalisé de nombreux projets en matière de développement, notamment l'analyse préliminaire du système de diffusion du Fonds d'information géographique et foncière; la définition de la méthode d'analyse du système de gestion des données de l'arpentage; l'assistance à la conception de l'analyse préliminaire du système TELEDEQ; la livraison du système GTF et son implantation dans un site pilote; la participation au projet de prototype sur l'intégration et l'échange de données à référence spatiale; ainsi que la participation à un projet de conception et de réalisation d'un prototype exploratoire en matière d'intégration des applications du secteur.

En matière d'entretien, les activités comprenaient le maintien des opérations, des entretiens minimaux et l'amélioration des systèmes suivants : système de comptabilité, système de comptabilité du Fonds d'information géographique et foncière, système d'information cadastrale, GEODEQ II, SITAT, GTF et système de facturation des transactions foncières.

## **Planification et développement**

### ***Priorité d'action***

- Terminer la consultation des principaux clients du secteur pour parachever l'exercice de planification stratégique.

### ***Bilan des réalisations***

Un exercice de planification stratégique a été entrepris cette année, lequel conduira à préciser la mission du secteur, à désigner des cibles stratégiques et à dresser un plan triennal, puis des plans annuels.

## **Information géographique et foncière**

Toute l'information géographique et foncière, produite au ministère relativement au cadastre, à l'arpentage, à la cartographie et à la géodésie, est diffusée par la Photocartotheque québécoise du Centre d'information géographique et foncière. Le centre gère en outre les diverses activités de support, telles les ressources documentaires et l'administration du Fonds d'information géographique et foncière.

La Photocartotheque québécoise a poursuivi ses efforts visant une gestion efficace et la plus efficiente possible des activités du Fonds d'information géographique et foncière ainsi qu'une amélioration continue des services à la clientèle.

### ***Priorités d'action***

- Développer la mise en marché de nouveaux produits et services en cherchant constamment des

moyens d'accroître la satisfaction des diverses clientèles;

- Assurer la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles visant à accroître la performance du Fonds d'information géographique et foncière, compte tenu des ressources financières produites par ses activités.

### ***Bilan des réalisations***

Le Fonds a assuré au cours de l'exercice la continuité du développement des services gouvernementaux spécialisés et la diffusion des produits numériques tels que les travaux de géomatique, les programmes de conversion par balayage et de cartographie fondamentale ainsi que les données géodésiques. Il a aussi adopté une politique de diffusion des produits numériques.

Les efforts soutenus visant une gestion toujours plus efficace des ressources ont rapporté au Fonds d'information géographique et foncière des surplus d'opération de plus de 130 000 \$.

Par ailleurs, la Photocartotheque a participé au colloque Géomatique III en présentant un stand faisant la promotion de ses banques de données.

## **Gestion des terres publiques**

Pour favoriser l'utilisation optimale des terres du domaine public et contribuer ainsi au développement socio-économique du Québec, le ministère coordonne les différentes interventions sectorielles sur le territoire tout en assurant une répartition équitable des possibilités. Les principaux champs d'intervention relatifs à ce programme sont la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et le contrôle de l'utilisation des terres du domaine public de même que la gestion des droits fonciers afférents.

### ***Priorités d'action***

- Poursuivre la préparation des éléments de base d'une stratégie de développement de la villégiature et des outils de planification régionale et provinciale;
- Poursuivre les opérations de vente relatives au programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux;
- Mettre en opération la fonction « administration des baux » du système informatisé de gestion des transactions foncières dans toutes les régions administratives;
- Implanter un manuel de gestion des terres publiques regroupant les politiques et procédures en vigueur;

- Poursuivre les efforts de modernisation des opérations reliées à l'administration foncière;
- Terminer l'organisation du réseau ministériel régional.

### **Aménagement des terres**

L'aménagement des terres permet la planification de l'utilisation des terres du domaine public. Ce champ d'intervention comporte trois volets, à savoir l'élaboration de politiques et d'outils de référence, l'affectation du territoire et la coordination de l'aménagement.

Le ministère s'est fixé comme objectifs en ce domaine d'élaborer un plan de développement de la villégiature et de poursuivre les efforts déjà investis depuis six ans dans la coordination des activités liées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### ***Priorités d'action***

- Élaborer un guide de développement de la villégiature sur les terres publiques;
- Réaliser le découpage du territoire à cette fin;
- Ébaucher un cadre de référence pour la confection des plans régionaux de développement de la villégiature;
- Compléter la première génération des plans gouvernementaux d'affectation et amorcer le processus de leur mise à jour;
- Amorcer une étude sur la problématique globale de l'utilisation et de l'affectation du territoire public;
- Assurer le suivi des différents dossiers d'aménagement et, en particulier, de ceux liés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### ***Bilan des réalisations***

Le groupe de travail ad hoc, mis sur pied au cours de l'exercice précédent pour élaborer une stratégie de développement de la villégiature de concert avec les directions régionales, a produit différents outils de planification dont une carte des territoires de gestion de la villégiature. Il a aussi élaboré des guides sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine public, sur les procédures administratives à l'égard des occupations sans droits sur la gestion et la disposition des biens excédentaires ou confisqués, et sur l'élaboration des plans régionaux de développement de la villégiature.

Dans le même ordre d'idée, le ministère a élaboré un certain nombre de mesures transitoires, portant notamment sur les modalités d'association des partenaires, sur les règles du développement de la villégiature ainsi que sur les modalités d'intervention à l'égard des occupations sans droits. Et il a soumis aux

ministères concernés un Guide de développement de la villégiature.

En outre, le ministère a présenté l'approche globale, retenue par le gouvernement pour le développement de la villégiature, à différents organismes privés oeuvrant dans la gestion des ressources ainsi qu'aux représentants de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec.

Le ministère a amorcé, de concert avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, une étude sur la demande d'utilisation des terres publiques à des fins récréatives. Il a de plus mis en disponibilité 1766 emplacements de villégiature, répartis dans toutes les régions administratives du Québec.

Ces étapes ont nécessité des interventions importantes en matière de communication pour produire les documents pertinents. Des dépliants ont fourni de l'information sur l'approche retenue ainsi que sur le contenu de l'entente intervenue avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant le développement de la villégiature en milieu riverain. Une brochure a également été produite afin de présenter plus en détail cette nouvelle approche. Un guide de développement a également été préparé.

Le ministère a par ailleurs procédé à l'analyse des commentaires reçus à l'égard de la proposition de plan d'affectation élaborée pour la partie méridionale de la région de la Baie-James, qui va du 49° au 52° parallèle.

En matière de coordination de l'aménagement, le ministère a maintenu sa collaboration aux négociations entourant l'entrée en vigueur des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté et des modifications qui leur ont été apportées par la suite. À cet effet, le ministère a transmis à différentes municipalités régionales de comté plus d'une centaine d'avis portant sur autant de modifications à leurs schémas d'aménagement, ainsi que 45 avis d'intervention portant sur des projets ministériels. Il a également procédé à l'analyse d'une trentaine de demandes de modifications aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur.

Finalement, le ministère a entrepris une étude sur l'affectation et l'utilisation du territoire. Il a aussi amorcé une réflexion sur les orientations ministérielles en matière d'aménagement en vue du démarrage de la deuxième génération des schémas d'aménagement qui s'amorcera prochainement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **Concession des terres**

À ce chapitre, les responsabilités du ministère portent principalement sur l'acquisition, l'octroi et

l'administration des droits fonciers ainsi que sur leur enregistrement au « Terrier ». Le ministère recherche la simplification du processus d'émission des titres fonciers ainsi que la modernisation des systèmes d'information et de suivi des opérations.

### *Priorités d'action*

- Implanter la fonction « administration des baux » du Système informatisé de gestion des transactions foncières dans les régions administratives;
- Fournir un encadrement adéquat aux directions régionales;
- Poursuivre la standardisation et l'actualisation des procédures relatives à l'émission des lettres patentes.

### *Bilan des réalisations*

La mise en place à l'échelle régionale d'un système informatisé de gestion des transactions foncières s'est poursuivie par l'implantation, à titre de projet-pilote, de la fonction relative à l'administration des baux dans la région administrative de Trois-Rivières.

Le ministère a terminé les travaux amorcés au cours de l'année 1984, pour informatiser les données sur la tenure et l'affectation des terres. Il a aussi produit un guide sur l'utilisation de ce système à l'intention des usagers.

Au chapitre des transactions foncières, le ministère a procédé à l'émission de 2164 nouveaux titres, à la réalisation de quelque 47 500 mises à jour dans les registres fonciers ainsi qu'au traitement de plusieurs milliers de demandes d'information sur la tenure. L'ensemble des transactions concernées a engendré des revenus de 13,6 millions de dollars.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi la mise en oeuvre de son programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux, et mis en vente 354 lots épars, ce qui a rapporté 3,7 millions de dollars. Cette opération a nécessité des actions de communication soit la publication des nombreux appels d'offres et communiqués.

Finalement, il convient de souligner que, dans un souci d'amélioration du service à la clientèle, le ministère a poursuivi la révision et la standardisation des procédures relatives au traitement des dossiers de vente de terres publiques. Cette révision devrait se traduire à court terme par une simplification et une uniformisation des pratiques courantes en ce domaine. Dans le même ordre d'idée, il a également diffusé auprès de ses principaux usagers le Manuel de gestion des terres publiques.

## **Intégrité du territoire**

Le ministère assure le respect de l'intégrité territoriale du Québec en ce qui a trait aux frontières et au partage de compétences avec le gouvernement fédéral. Il prévient toute forme de dégradation, d'utilisation abusive et d'empiètement sur les terres du domaine public. Il veille également à ce que le Québec exerce, à l'intérieur du cadre fédératif, la totalité de compétences territoriales qui lui revient en vertu de la constitution canadienne.

### *Priorités d'action*

- Suivre de près l'évolution de la stratégie du Québec face aux projets législatifs fédéraux sur les zones extra-côtières, et intervenir au besoin;
- Poursuivre l'étude cartographique et foncière de la frontière du Québec et des Territoires du Nord-Ouest;
- Effectuer la mise à jour de l'inventaire des terres fédérales dans huit nouvelles divisions d'enregistrement.

### *Bilan des réalisations*

Le ministère a poursuivi l'étude cartographique et foncière relative à la frontière du Québec et des Territoires du Nord-Ouest, qui a été définie en 1898 et 1912 par référence législative à la « rive de la baie et du détroit d'Hudson ainsi que de la baie d'Ungava ». Il a effectué une mise à jour de l'inventaire des terres fédérales dans les divisions d'enregistrement de Shefford, Saint-Hyacinthe, Charlevoix I, Compton, Rouville, Saint-Jean, Missisquoi, Labelle. Finalement, le ministère a produit de nombreux avis sur diverses questions touchant l'intégrité du territoire québécois.

## **Réseau régional du ministère**

La création du ministère des Forêts, le 30 janvier 1991, a obligé le ministère de l'Énergie et des Ressources à former un réseau régional distinct pour assumer efficacement son mandat de gestionnaire des terres publiques. Initialement réparti en 46 points de service, dont 10 bureaux régionaux et 36 unités de gestion, l'effectif du réseau régional a dû être redistribué. Pour ce faire, le ministère a tenu compte des éléments suivants:

- La nécessité de bien servir sa clientèle où qu'elle soit sur le territoire, mais principalement où sont localisées les terres publiques;
- Le souci du ministère d'assumer pleinement et de façon efficace son mandat de gestionnaire des terres publiques et de responsable de leur affectation;

- Le souci de limiter les dépenses de mise en place et d'opération du nouveau réseau régional, compte tenu de la situation actuelle des finances publiques;
- Le souci du gouvernement de régionaliser ses opérations et d'accompagner les régions dans leur développement.

La répartition du personnel a dû être faite au regard de ces préoccupations et de certains critères comme la superficie des terres publiques par région, le nombre de baux de villégiature par unité de gestion, la population et la clientèle potentielle par région, la distance des bureaux actuels entre eux.

Compte tenu de son rôle important et central dans l'affectation et l'aménagement des terres publiques, la gestion foncière, l'intégrité du territoire et la villégiature, le ministère considère essentiel qu'il y ait en région des structures de représentation et de service adéquates lui permettant de traiter directement sur le territoire avec les municipalités régionales de comté, les conseils régionaux à venir, sans oublier les autres instances régionales et locales concernées par la gestion du territoire et des ressources.

Les nouvelles orientations gouvernementales en matière de décentralisation et de développement régional commandent une présence permanente en région, car le ministère détient, par son mandat d'affectation des terres publiques, l'une des clés du développement des économies régionales qui dépendent encore très largement de l'utilisation des terres publiques et des ressources qui s'y trouvent.

### ***Priorités d'action***

- Terminer l'organisation physique et matérielle des huit bureaux régionaux et des dix-neuf bureaux locaux;
- Compléter l'engagement du personnel nécessaire pour assurer, de façon rationnelle, la présence régionale sur le territoire québécois.

### ***Bilan des réalisations***

Au cours de l'exercice 1991-1992, le ministère a assuré les services de gestion des terres publiques sur l'ensemble du Québec par l'entremise de sa nouvelle Direction générale des opérations régionales.

Après une analyse de l'ensemble de l'organisation en région, une proposition de réorganisation a été soumise au Secrétariat du Conseil du trésor qui, par sa décision du 21 juin 1991, déterminait que 105 nouvelles personnes sont requises pour assurer la réorganisation de 27 bureaux pour le ministère en région. L'analyse a aussi permis de dégager les problématiques particulières à chacune des régions et de trouver des solutions afin d'assurer à l'ensemble de

la population des services de qualité équivalents avec le moins d'inconvénients possible.

Cette réorganisation se traduira par l'implantation de huit bureaux régionaux et de dix-neuf bureaux locaux. Deux points de service ont été ajoutés à la suite d'une entente avec le ministère des Forêts. Voici la liste des endroits où seront situés ces établissements gouvernementaux:

- Bureaux régionaux : Rimouski, Jonquière, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau.
- Bureaux locaux : Rivière-du-Loup, Gaspé, Caplan, Saint-Félicien, Alma, La Malbaie, Sainte-Marie-de-Beauce, La Tuque, Sainte-Agathe, Joliette, Mont-Laurier, Sherbrooke, Fort-Coulonge, Maniwaki, Ville-Marie, Val-d'Or, Amos, Les Escoumins et Sept-Îles.
- Nouveaux points de service : Chibougamau et Hâvre-Saint-Pierre.

Le matériel et les équipements nécessaires pour effectuer les travaux en région ont été partagés selon l'accord intervenu avec le ministère des Forêts.

Au 31 mars 1992, seul le bureau régional de Montréal est opérationnel et occupe des locaux distincts du ministère des Forêts. Les 26 autres bureaux ne sont pas relocalisés et le personnel des deux ministères partage des espaces communs. De plus, 59 nouveaux postes sont déjà en processus de dotation.





## L'énergie

---

Le ministère élabore et coordonne les politiques et les interventions gouvernementales dans le secteur énergétique dans le but d'assurer le développement de l'activité économique du Québec et la sécurité de ses approvisionnements en énergie, ainsi que la protection de l'environnement et de la sécurité publique.

Le ministère administre les lois et règlements relatifs à l'utilisation des forces hydrauliques, à l'exploration pétrolière et gazière, de même qu'à la commercialisation des produits pétroliers. Il gère également les programmes d'aide technique et financière pour l'accroissement de la productivité énergétique et le développement des technologies et des énergies nouvelles.

### Faits saillants

L'élaboration d'une proposition de stratégie québécoise d'efficacité énergétique a constitué l'un des dossiers majeurs du ministère en 1991-1992. Elle a nécessité la tenue de consultations publiques sur une proposition de stratégie, ainsi qu'une évaluation du potentiel théorique d'efficacité énergétique.

Parmi les faits saillants, le ministère a par ailleurs procédé à la mise en place du Plan d'action pour le développement des technologies de l'énergie dans quatre domaines d'intervention prioritaires, soit la biomasse, les électrotechnologies, les gazotechnologies, l'hydrogène ainsi qu'à la révision du Règlement sur les économies d'énergie dans les nouveaux bâtiments et l'adoption par l'Assemblée nationale, du projet de Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures.

Le ministère a procédé également au suivi du plan de développement d'Hydro-Québec et à l'examen de la proposition tarifaire 1992 qui a été étudiée par la suite devant la Commission parlementaire de mars 1992. La planification par la société d'État de plusieurs projets de cogénération a, par ailleurs, conduit le ministère à participer à des travaux d'analyse et à des consultations au sujet du développement de la cogénération au Québec. Le ministère s'est aussi préoccupé de la réforme du processus d'approbation du plan de développement d'Hydro-Québec.

### Perspectives

À la suite des consultations publiques sur la proposition de stratégie d'efficacité énergétique, le ministère publiera au cours du prochain exercice finan-

cier, une stratégie d'efficacité ainsi qu'un plan d'action en efficacité énergétique. Il assurera en priorité la mise en oeuvre de cette stratégie de concert avec les principaux interlocuteurs associés dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le ministère continuera, par ailleurs, à s'occuper du dossier des aménagements hydroélectriques, notamment de Grande-Baleine et des petites centrales hydroélectriques. Il effectuera de plus un suivi relativement à plusieurs projets de cogénération.

La proposition de plan de développement d'Hydro-Québec 1993-1995 fera l'objet de consultations publiques et elle sera étudiée par la Commission parlementaire de l'économie et du travail en mars 1993. Cette Commission procédera, par la même occasion, à la révision des tarifs d'électricité.

Il faut aussi s'attendre au début des travaux dans le projet Soligaz, à la densification du réseau de distribution en gaz naturel et à la poursuite de la rationalisation amorcée depuis plusieurs années dans le secteur de la distribution des produits pétroliers.

### Planification de l'intervention

Le ministère coordonne et planifie les activités de mise en oeuvre de la politique énergétique québécoise rendue publique en 1988. Il a ainsi la responsabilité d'élaborer des stratégies d'action spécifiques à chacun des secteurs du domaine de l'énergie et d'effectuer les études conjoncturelles et structurelles permettant de mieux saisir l'évolution sur la scène énergétique québécoise, de façon à assurer une meilleure orientation et une plus grande efficacité des politiques retenues.

Il appartient également au ministère de contribuer au développement d'une meilleure connaissance du secteur énergétique dans le grand public et les milieux spécialisés par la diffusion de documents, études et brochures. Le ministère assure aussi un suivi des politiques énergétiques mises en oeuvre dans les autres provinces canadiennes et les pays étrangers, de même que de l'évolution des marchés internationaux du pétrole, du gaz et de l'électricité. Enfin, le ministère cherche à favoriser l'évolution des différentes technologies de l'énergie en appuyant les activités de recherche, développement et démonstration et la diffusion des connaissances.

### ***Priorités d'action***

- Élaborer une stratégie québécoise d'efficacité énergétique et en évaluer les impacts sur la demande d'énergie ainsi que sur l'économie et l'environnement;
- Améliorer la connaissance des politiques énergétiques québécoises, plus particulièrement dans le Nord-Est américain.

### ***Bilan des réalisations***

L'élaboration de la stratégie d'efficacité énergétique a donné lieu à d'importantes activités de recherche et de coordination pour l'évaluation des potentiels et l'élaboration des modalités de sa mise en oeuvre. Un document a été préparé pour la consultation publique et a été publié vers la fin de l'exercice.

Par ailleurs, de nouveaux scénarios du modèle MEDEE Québec ont été élaborés en cours d'année pour l'évaluation des répercussions sur la demande d'énergie de la mise en oeuvre de la stratégie québécoise d'efficacité énergétique. Un système de gestion de l'information a été mis au point afin de rendre plus accessibles les données et les résultats du modèle MEDEE.

Le ministère a aussi piloté une étude sur la gestion des ressources humaines en rapport avec les grands projets des années 1990. Cette étude a été réalisée en collaboration avec la Commission de la construction du Québec et le Centre international de recherche et formation en gestion des grands projets.

Outre les publications habituelles, le ministère a diffusé une nouvelle version de l'Atlas énergétique du Québec. Le document décrit les aspects géospatial et régional de la production ainsi que de la consommation d'énergie au Québec. Fait à signaler, ce document a été utilisé comme support pédagogique par les professeurs de géographie du réseau de l'enseignement secondaire au cours de la dernière année scolaire.

Le ministère a aussi cherché à mieux faire connaître la politique énergétique du Québec auprès de nos partenaires économiques du Nord-Est américain (États de New York et de la Nouvelle-Angleterre). Il a ainsi effectué, de concert avec Hydro-Québec, un certain nombre d'interventions concernant le dossier Grande-Baleine.

L'Entente de coopération Québec-New York en matière d'énergie a été renouvelée, ce qui a conduit le ministère à poursuivre ses activités d'aide et de soutien à des projets conjoints de recherche et de développement, notamment dans les domaines des énergies nouvelles et des électrotechnologies.

Du côté des relations de coopération avec les pays de la francophonie, le ministère a apporté son soutien aux activités de l'Agence de coopération culturelle et

technique en matière d'énergie, notamment par sa participation au Comité d'experts en énergie et par son engagement dans l'élaboration des orientations et le suivi des activités de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF). Il a par ailleurs maintenu ses relations avec la France.

Enfin, le ministère a eu des rencontres, dans le domaine de l'énergie, avec des représentants de l'ACDI (Association canadienne pour le développement international) et de la République populaire de Chine.

## **Électricité**

Dans le domaine de l'électricité et de l'aménagement, les objectifs du ministère sont de s'assurer que les besoins actuels et futurs des consommateurs ainsi que ceux de l'économie québécoise soient satisfaits, et que les aménagements nécessaires se fassent dans une perspective de développement durable.

### **Priorités d'action**

- Appuyer les travaux de la Commission parlementaire chargée d'analyser le suivi du plan de développement 1990-1992 d'Hydro-Québec et la proposition tarifaire 1992;
- Procéder à la réforme du processus d'examen et de consultation du plan de développement d'Hydro-Québec;
- Entreprendre la révision de la tarification de l'électricité sur les marchés québécois;
- Mettre en oeuvre le programme des petites centrales hydroélectriques;
- Examiner les projets de production et de vente d'électricité d'Hydro-Québec.

### **Bilan des réalisations**

Le ministère a appuyé par ses analyses la Commission parlementaire de l'économie et du travail qui a tenu des audiences sur le suivi du plan de développement d'Hydro-Québec et la proposition tarifaire 1992. Il a mis au point la réforme du processus de consultation et d'examen du plan de développement d'Hydro-Québec, et collaboré avec Hydro-Québec à la révision de la tarification de l'électricité sur les marchés québécois.

L'une des principales réalisations du ministère dans le secteur de l'électricité est la mise en route du programme d'aménagement et d'exploitation par des producteurs privés de petites centrales hydroélectriques du domaine public de 25 MW et moins. Un premier groupe de dix sites devraient aussi être mis en valeur à court terme par les producteurs privés. Le ministère doit faire des appels d'offres pour un nouveau groupe de sites dès le début du prochain exercice.

Le ministère a aussi procédé à l'examen de plusieurs projets de production et de vente d'électricité d'Hydro-Québec, en accordant par ailleurs une attention particulière au suivi des programmes d'amélioration de la qualité du service électrique et à l'évolution des conditions hydrauliques.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, le ministère doit analyser les projets d'équipements hydroélectriques en vue de leur autorisation par le gouvernement. Il doit notamment étudier leur impact sur l'activité des ministères et organismes.

En ce qui concerne plus spécifiquement les activités d'Hydro-Québec, la reprise annoncée dans le plan de développement 1989 et amorcée en 1990-1991 s'est poursuivie en 1991-1992. Les travaux du ministère visant l'autorisation de plusieurs projets majeurs de la société d'État se sont poursuivis. De plus, le dossier Grande-Baleine a occupé et occupera encore une place importante parmi les travaux du ministère.

Par ailleurs, des représentants du ministère ont siégé au sein de plusieurs comités interministériels, dont les comités de travail sur les espaces verts et bleus du Grand Montréal, les comités de coordination des projets majeurs d'Hydro-Québec et le sous-comité Énergie du groupe d'action gouvernemental sur l'industrie des produits forestiers. Ils ont également participé à des débats publics sur l'avenir énergétique du Québec.

Le ministère a perçu auprès des producteurs d'énergie hydroélectrique, au cours de l'année 1991, des redevances s'élevant à 39 290 667 \$, soit une hausse de 2 732 185 \$ par rapport à l'année précédente.

## Hydrocarbures

### Pétrole

Le ministère s'assure que les objectifs de la politique énergétique soient respectés en matière d'approvisionnements, de transport, de stockage et de raffinage de pétrole brut et de liquides de gaz naturel (LGN). Il exerce à cet égard un rôle de conseil et d'analyse, et s'assure également de la défense des intérêts du Québec auprès des organismes gouvernementaux concernés.

#### *Priorités d'action*

- Assurer l'approvisionnement du Québec en pétrole;
- Favoriser le développement d'un réseau d'approvisionnement sûr, efficace et économique de liquides de gaz naturel;

- Maintenir une capacité suffisante de raffinage et de distribution pour répondre adéquatement aux besoins des consommateurs québécois.

#### *Bilan des réalisations*

Le ministère a soutenu les intérêts du Québec lors des audiences sur la tarification du réseau des pipelines, dont celui de Samia-Montréal.

Il a assisté le consortium Soligaz dans ses démarches en lui procurant notamment les derniers permis gouvernementaux requis pour procéder aux travaux.

À la suite de la vente des actifs québécois et canadiens d'Ultramar, le ministère a entrepris des démarches en vue de s'assurer du maintien des activités de raffinage et de distribution de la compagnie pétrolière au Québec. Le ministère a maintenu un dialogue constant avec la direction des autres compagnies pétrolières.

Le ministère a exercé un suivi des prix de l'essence sur les marchés québécois et fait connaître ses interventions par l'intermédiaire du bulletin Essence Express, qui a été publié à cinq reprises au cours du dernier exercice.

#### **Produits pétroliers**

Le ministère a le mandat de réglementer l'utilisation des produits pétroliers et de s'assurer du respect de cette réglementation. Il vise aussi à assurer la protection du public et de l'environnement lors de l'installation et de l'utilisation des équipements pétroliers.

#### *Priorité d'action*

- Mettre en place l'infrastructure de soutien assurant la mise en application de la nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits pétroliers.

#### *Bilan des réalisations*

La mise en vigueur de la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers en juillet 1991 aura eu comme principal effet d'étendre le champ d'application de la loi aux propriétaires d'installations non commerciales. Le ministère a réalisé un plan de communication pour informer les clientèles sur les exigences de la nouvelle réglementation.

Le ministère a mis en place un nouveau régime de permis d'entrepreneurs en équipements pétroliers. Des permis temporaires de maîtres-installateurs ont également été émis à l'intention des artisans travaillant à l'installation d'équipements pétroliers. Le ministère a formé 625 maîtres-installateurs au cours de plus de 30 sessions de cours.

Le ministère a émis 11 776 permis de commerce de produits pétroliers. Il est intervenu lors de 104 fuites ou déversements majeurs de produits pétroliers. Par ailleurs, il a inspecté 825 sites où des équipements pétroliers étaient en voie d'installation, ainsi que 760 établissements commerciaux. Il a émis 28 avis d'infraction et amorcé des poursuites.

### **Gaz naturel**

Le ministère exerce un rôle de conseil, d'analyse et de suivi relatif à la production, au transport, au stockage et à la distribution du gaz naturel au Québec, dans le reste du Canada ainsi qu'aux États-Unis. De plus, il représente et défend les intérêts socio-économiques du Québec devant les organismes gouvernementaux concernés.

#### ***Priorités d'action***

- Favoriser l'utilisation du gaz naturel afin de stimuler le développement économique et d'appuyer le développement régional;
- Assurer et renforcer la sécurité des approvisionnements en gaz naturel et garantir l'accès du Québec aux ressources canadiennes de gaz naturel à prix compétitif;
- Favoriser la concurrence dans l'industrie énergétique au bénéfice des consommateurs québécois;
- Veiller à une meilleure utilisation du gaz naturel grâce aux développements technologiques.

#### ***Bilan des réalisations***

Le ministère a poursuivi son action pour représenter et défendre, auprès de l'Office national de l'énergie (ONE), les intérêts socio-économiques du Québec. À cet effet, le ministère a suivi et participé activement aux audiences publiques de l'ONE relatives à l'expansion du réseau de transport du gaz naturel, à la tarification du transport du gaz naturel, aux questions liées à l'approvisionnement et à l'exportation du gaz naturel ainsi qu'au processus de déréglementation des marchés du gaz naturel.

À la fin de l'année 1990, le gouvernement faisait connaître sa décision de faciliter l'implantation d'unités de cogénération tout en continuant d'accorder priorité à l'hydroélectricité. Ainsi, au cours du dernier exercice, le ministère a collaboré aux activités du groupe de travail formé pour analyser les divers aspects de la cogénération.

Au cours de l'année 1991-1992, dans le domaine des hydrocarbures, le territoire québécois sous permis de recherche a varié entre 1,4 million et 1,7 million d'hectares, principalement concentrés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent qui sont susceptibles de receler d'importants gisements de gaz naturel. Certains titres

ont été abandonnés ou révoqués dans la région de la Gaspésie. Ces activités de recherche ont produit des revenus globaux de 253 000 \$ pour le gouvernement, dont 57 000 \$ en redevances.

Les activités d'exploration ont surtout porté sur l'acquisition de données sismiques et le forage de puits. Une attention particulière a été accordée au forage exploratoire dans la région de Drummondville, où la compagnie Bow Valley Industries Ltd travaille au forage d'un puits de 4200 mètres de profondeur. De plus, une assistance soutenue a été assurée à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) pour le projet de réservoirs souterrains artificiels à Varennes (Soligaz) de même que pour l'aménagement du réservoir souterrain naturel de Saint-Flavien.

### **Efficacité énergétique**

Le ministère a le mandat de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les principaux secteurs de l'économie québécoise et d'encourager l'adoption de mesures et de comportements visant l'économie d'énergie. Son rôle consiste principalement en la collecte et la transmission d'information, le soutien technique et l'aide financière aux entreprises ainsi que le transfert de technologie. Il exerce un rôle-conseil en matière d'efficacité énergétique auprès des autorités gouvernementales et des divers types de consommateurs.

#### **Priorités d'action**

- Élaborer un plan d'action gouvernemental en efficacité énergétique à partir des mesures contenues dans la « Stratégie québécoise d'efficacité énergétique », et voir à sa mise en oeuvre en tenant compte des priorités et en favorisant le partenariat;
- Porter une attention particulière à l'action régionale, notamment en élargissant et en consolidant les forums régionaux Énergie; s'assurer de l'amélioration du rendement énergétique des secteurs public et parapublic ainsi que du secteur des transports;
- Assurer l'application du Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures et collaborer à l'élaboration de normes et de standards en efficacité énergétique.

#### **Bilan des réalisations**

Les priorités d'action du ministère ont porté principalement sur les aspects de la législation, de l'éducation, de la sensibilisation, de l'aide à la décision et du transfert technologique. Parallèlement, le ministère a procédé à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'action en efficacité énergétique.

La Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures a été votée par l'Assemblée nationale. Un projet de règlement, portant principalement sur les normes de performance des appareils électroménagers, a été élaboré en consultant différents interlocuteurs du milieu. Le ministère a aussi entrepris la modification du Règlement sur les économies d'énergie dans les nouveaux bâtiments et poursuivi les travaux effectués en collaboration avec le Conseil national de recherche scientifique en vue d'introduire, au cours des prochaines années, des améliorations importantes, sur le plan de l'efficacité énergétique, au Code du bâtiment.

Le ministère a poursuivi ses interventions en milieu scolaire, en apportant notamment une aide financière au Conseil de développement du loisir scientifique, pour la tenue de concours et d'expositions, ainsi qu'au mouvement Environnement Jeunesse, pour l'organisation d'activités thématiques sur l'énergie et l'environnement.

Le ministère, par le biais de forums, a favorisé les échanges et encouragé la circulation d'information entre les différentes régions du Québec en matière d'efficacité énergétique. En étroite collaboration avec les représentants du milieu, plus particulièrement avec les Chambres de commerce locales, le ministère a poursuivi son action visant l'information et la sensibilisation des gestionnaires d'édifices et des professionnels concernés par la question énergétique. En plus de reconduire les ententes avec les forums existants, le ministère a entrepris la création de trois nouveaux forums : Québec Métropolitain, Bois-Francs et Trois-Rivières.

Le ministère a participé activement à de nombreuses activités de l'Association québécoise de maîtrise de l'énergie (différents colloques, ateliers et symposiums tenus au cours de l'année). Il a aussi fourni un soutien financier et technique à certaines manifestations comme le Congrès annuel et le Gala Énergia. Les efforts de sensibilisation en efficacité énergétique se sont poursuivis par la participation du ministère à de nombreux salons industriels et expositions.

En plus des actions visant l'information et la sensibilisation des clientèles spécialisées, les interventions du ministère en matière d'efficacité énergétique auprès des entreprises et des institutions ont pris la forme d'aide technique, d'assistance financière et de diffusion d'information sur les technologies les plus performantes. Dans le cadre du Programme de productivité énergétique, le ministère a effectué 189 analyses énergétiques. Les économies d'énergie évaluées sont de l'ordre de 886 millions de kWh et de 23 millions de dollars (voir tableau 1). Le ministère a aussi octroyé 209 000 \$ à 24 entreprises afin de les aider à défrayer le coût d'études de faisabilité.

Au cours de l'exercice, le ministère a porté une attention particulière à l'établissement de mécanismes de concertation et de formules de collaboration avec, notamment, Hydro-Québec, le ministère fédéral de l'Énergie, Mines et Ressources, la ville de Montréal et l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).

## Recherche et développement

Le ministère est responsable de l'élaboration et du suivi de la politique gouvernementale de soutien à la recherche et au développement des technologies de l'énergie. Pour ce faire, il doit s'assurer d'une bonne connaissance des efforts de recherche effectués au Québec et à l'étranger dans ce domaine et d'un soutien efficace aux efforts des entreprises, des centres de recherche et des universités. Le Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie constitue le principal outil d'intervention gouvernementale dans ce secteur.

### Priorités d'action

- Mettre en oeuvre le plan d'action de développement des technologies de l'énergie et appuyer les activités du Programme d'aide;
- Réaliser une nouvelle enquête sur les efforts consacrés à la recherche et au développement au Québec;
- Assurer les suivis appropriés à l'étude de pré faisabilité du projet Euro-Québec Hydro-Hydrogène sur le transport intercontinental d'hydrogène;
- Contribuer à la promotion de la valorisation énergétique de la biomasse urbaine et forestière.

### Bilan des réalisations

Au cours de l'exercice, on a assisté à la mise en oeuvre du plan d'action pour le développement des technologies de l'énergie, notamment par la mise en place d'un comité de sélection des projets et l'ouverture du Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie à un plus grand nombre de groupes de recherche et d'associations spécialisées. Quatre domaines prioritaires d'intervention ont été retenus pour mieux orienter les interventions du ministère, soit la biomasse, les électrotechnologies, les gazotechnologies et l'hydrogène.

Le Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie a ainsi permis le démarrage et la poursuite d'une trentaine de projets reliés à la recherche, au développement et à la démonstration des technologies énergétiques. Une somme de 899 000 \$ a été consacrée au financement de ces projets.

Dans le domaine des électrotechnologies, le ministère a accordé un important soutien financier au Comité canadien des électrotechnologies (CCE) pour la préparation du congrès international ELECTROTECH qui s'est tenu à Montréal. Le ministère a également maintenu son soutien aux activités régulières du CCE.

En matière de gazotechnologies, le ministère a contribué à la réalisation d'un projet de mise au point de turbines à gaz à haut rendement. Ce projet, relatif à l'Entente Québec-New York en matière d'énergie, implique une collaboration entre des chercheurs de l'Université de Sherbrooke et de la State University of New York à Buffalo.

En ce qui concerne la biomasse, le ministère a contribué principalement à un programme de développement des technologies de pyrolyse (combustion en milieu contrôlé), qui a été élaboré à l'Université Laval. Il a également contribué à un projet du Centre de recherche en sylvichimie de Gatineau portant sur la conversion de déchets forestiers en carburants de substitution et sur la récupération de fibres pour la production de pâtes et papiers.

Dans le domaine de la cogénération à partir de la biomasse, le ministère a émis plusieurs avis de pertinence à la demande des ministères de l'Environnement et de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Parmi les sujets traités, on peut mentionner, entre autres, les dossiers de cogénération à Chapais, Saint-Félicien et Montréal-Est ainsi qu'une étude sur la cogénération à partir des résidus forestiers. Le ministère a également collaboré à la promotion de la valorisation de la biomasse par sa présence active au Comité scientifique sur la cogénération du Centre québécois de valorisation de la biomasse et au Comité Énergie-Environnement de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).

En ce qui a trait à l'hydrogène, les chaires universitaires mises sur pied, grâce aux contributions du ministère, à l'Université de Sherbrooke, à l'École Polytechnique et à l'Université McGill ont poursuivi leurs travaux, notamment sur la production d'hydrogène par électrolyse et sur son stockage. Par ailleurs, un rapport sur la faisabilité du transport intercontinental d'hydrogène a été déposé et le ministère a entrepris des démarches visant la poursuite du projet Euro-Québec Hydro-Hydrogène. Le ministère a également contribué financièrement aux activités du Conseil de l'industrie de l'hydrogène et a participé activement à l'étude d'un projet d'implantation, au Québec, d'un institut de recherche sur l'hydrogène.

Divers projets concernant d'autres domaines technologiques, dont principalement l'énergie solaire, ont également fait l'objet d'une aide financière. Parmi ces projets, on retient le développement de cellules

photovoltaïques à l'École Polytechnique et à l'INRS-Énergie, la mise au point de nouveaux capteurs solaires par la compagnie Fournelle Énergie Technologie et le développement de matériaux de recouvrement de serres à l'Université Laval.

Enfin, le ministère a achevé une enquête sur les dépenses en recherche et développement en énergie effectuées au Québec en 1990. Cette enquête, réalisée en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec, permettra au ministère de mieux cerner les forces et les faiblesses de la recherche dans chacune des filières énergétiques.

## Les mines

---

Responsable de la gestion des ressources minières québécoises, le ministère de l'Énergie et des Ressources doit aussi se préoccuper du développement de l'industrie minière. Ses activités touchent plus particulièrement l'exploration géologique et minière, la gestion des lois régissant l'activité minière, ainsi que l'assistance technique, financière et scientifique à l'industrie.

Grâce à l'exploration géologique et minière, le ministère veut obtenir des connaissances du territoire qui lui permettent d'identifier les zones à potentiel minéral favorable et de promouvoir l'exploration minière au Québec. Il vise ainsi à assurer le renouvellement des réserves minières québécoises.

Le ministère cherche, par ailleurs, à promouvoir l'industrie minière au Québec en lui fournissant l'assistance technique, commerciale et financière, en produisant des statistiques et des analyses économiques ainsi qu'en assurant la gestion des redevances et des titres miniers.

En ce qui concerne l'assistance scientifique et technologique, le Centre de recherches minérales met l'accent sur la réalisation de projets en commandite ainsi que sur le développement et l'optimisation des procédés d'exploitation et de traitement des substances minérales.

Enfin, le ministère fournit à la Société nationale de l'amiante (SNA) les crédits nécessaires à ses opérations.

### Faits saillants

Le ministère a participé à 61 projets de levés et d'études géologiques, géochimiques et géophysiques, qui ont été réalisés en collaboration avec plusieurs firmes privées et des universités, et qui ont nécessité des dépenses de 6,1 millions de dollars. Le ministère a apporté une aide financière à la prospection et à l'exploration minière dans certaines régions du Québec. En investissant 1,3 million de dollars en subventions, il a permis à 97 prospecteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie de réaliser 57 projets. Il a accordé une aide similaire, au montant de 130 000 \$, dans l'Estrie et la Beauce.

Le ministère a aussi publié, toujours dans le but de favoriser l'exploration minière, une centaine de rapports géoscientifiques.

Le ministère a fourni, par ailleurs, notamment pour la réalisation d'études technico-économiques et

la mise en place d'infrastructures de développement minéral, une assistance financière d'environ 2,7 millions de dollars. Il a aussi effectué des études et des travaux reliés à la caractérisation et à la restauration des sites miniers, dont celui d'East Sullivan. Il a produit des études statistiques et des analyses économiques. Il a aussi assuré la gestion des redevances et des titres miniers dans un contexte de réorganisation administrative et de modifications législatives.

Le Centre de recherches minérales termine la première année de réalisation de son plan quinquennal. Il a réalisé, dans le domaine des applications industrielles, 94 projets d'une valeur de 4,1 millions de dollars. Il a aussi mis de l'avant du côté du développement technologique, cinq grands projets de nature précompétitive pour une valeur de 1,62 million de dollars. Un total de 44 000 échantillons ont été analysés pour un coût de 1,4 million de dollars.

Enfin, un montant de 44,7 millions de dollars a été versé à la Société nationale de l'amiante (SNA). La majeure partie de ce montant a servi au paiement du service de la dette de la SNA.

### Perspectives

Au cours de 1992-1993, le ministère continuera à soutenir et à stimuler le développement de l'industrie minière québécoise par un ensemble de mesures visant à appuyer l'initiative du secteur privé dans le meilleur intérêt des Québécois.

Il stimulera l'exploration minière en offrant des services de qualité dans toutes les régions du Québec, en publiant des renseignements géoscientifiques, en donnant une assistance financière d'appoint et en proposant aux autorités gouvernementales des moyens pour faciliter le financement de l'industrie.

Il appuiera le développement de nouveaux gisements de minéraux par des études de potentiel pour diverses substances minérales.

Il mettra en oeuvre de nouvelles dispositions réglementaires pour assurer la restauration d'emplacements miniers et évaluera l'impact sur l'industrie des minéraux de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, il travaillera en collaboration avec des entreprises pour améliorer leur productivité par la recherche et le développement technologique, par le financement partiel d'études de démonstration et de marché et par la réalisation de travaux de recherches précompétitives.

## Exploration géologique et minérale

Les activités du ministère en ce domaine englobent la recherche géologique, l'assistance à l'exploration minière et la diffusion de l'information géoscientifique.

### Priorités d'action

- Fournir en région des services conformes aux besoins de la clientèle minière;
- Intensifier les efforts de diversification afin de réduire la vulnérabilité de l'industrie minérale aux variations des cours des métaux précieux;
- Augmenter les travaux réalisés à proximité des communautés minières en difficulté;
- Améliorer les processus de production, de gestion et de diffusion de l'information géoscientifique québécoise en mettant sur pied le Système d'information géominère (SIGEOM). Ce système permettra de traiter les informations géoscientifiques à références spatiales.

### Recherche géologique

#### *Bilan des réalisations*

La recherche géologique favorise l'étude des milieux géologiques susceptibles de receler des concentrations de minéraux à potentiel économique tels le cuivre, le zinc, l'or, l'argent, ainsi que les minéraux industriels et ceux qui, telles les terres rares, sont utilisés dans les nouvelles technologies.

Outre les projets de recherche géologique déjà mentionnés, le «Séminaire Exploration 1991» a permis à quelque huit cents participants de prendre connaissance des résultats préliminaires des travaux géoscientifiques effectués par le ministère au cours de l'été précédent.

De plus, le ministère a participé à de nombreuses activités de relations publiques dans le but de stimuler les investissements en exploration minière. Il a ainsi participé au Congrès des prospecteurs et des entrepreneurs du Canada, au Congrès de l'Association des prospecteurs du Québec, à la Semaine des sciences au Québec et au Salon de l'Épargne-Placement de Montréal.

### Assistance à l'exploration minière

#### *Bilan des réalisations*

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec a permis le financement du nouveau Programme d'assistance financière à la prospection minière dans l'Est du Québec. À ce propos, le ministère a accordé des subventions totalisant près de 1 million de dollars à une centaine de prospecteurs, une subvention de près de

66 000 \$ au Comité de concertation des Fonds miniers Basques-Neigette, un montant de 35 000 \$ à l'Association des prospecteurs gaspésiens et un autre montant de 5000 \$ à la Corporation des intervenants miniers des Appalaches. Les résultats préliminaires des travaux de prospection indiquent que deux indices de platine et d'or ont été découverts et qu'un dépôt de silice a été mis à jour.

Par le biais d'une assistance financière de 130 000 \$, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral, l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE) a contribué à augmenter l'effort de prospection en Estrie-Beauce et à promouvoir la prospection et l'exploration auprès de la population de cette région.

### Accès à l'information géoscientifique

#### *Bilan des réalisations*

Pour faciliter l'accès à l'information, le ministère a édité et publié près de 80 rapports géologiques sur les travaux effectués sur le territoire. Il a indexé, rendu disponibles et saisi les données bibliographiques de quelque 650 rapports de travaux d'exploration minière dans la banque EXAMINE. Il a également traité quelque 3200 commandes de documents d'information géologique.

De plus, le ministère a obtenu l'autorisation du Conseil du trésor pour implanter un système d'information à référence spatiale, capable de produire et de diffuser la production et la diffusion de l'information géoscientifique pour l'ensemble du territoire québécois. Ce système est connu comme le SIGEOM.

Le SIGEOM va permettre d'emmagasiner toute l'information géominère selon des coordonnées spatiales précises. L'ensemble des informations pourra rapidement être consulté; des recoupements et des comparaisons entre les différents types d'information seront possibles. Le grand volume d'informations ne sera plus un obstacle à une utilisation optimale des données. Le ministère fait appel à des techniques et du matériel informatique éprouvés pour se doter d'un système taillé à la mesure des besoins de sa clientèle.

### Industrie minérale, son développement, ses lois

Le ministère vise à promouvoir le développement de l'industrie minérale québécoise en favorisant, par des mesures appropriées, la mise en valeur, l'extraction, la transformation primaire et la commercialisation de la ressource. Il cherche aussi à identifier les contraintes au développement de la ressource et les meilleures stratégies pour favoriser l'essor de l'industrie et accroître sa compétitivité. À cette fin, il

analyse les variables qui ont un effet sur l'état de la situation, sur l'évolution de chacun des secteurs de l'industrie minérale de même que sur l'environnement économique et réglementaire dans lequel elle évolue. Enfin, il assure l'application des dispositions législatives qui encadrent l'exercice de l'activité minière au Québec.

## **Assistance financière à l'industrie**

### ***Bilan des réalisations***

Dans le cadre des mesures d'assistance financière à l'industrie, le ministère a versé 2,66 millions de dollars. Il a remis à l'Institut de l'amiante une somme de 1,25 million de dollars à des fins de recherche, de développement et de promotion de l'usage sécuritaire de l'amiante. Il a aussi versé quelque 438 000 \$ à diverses entreprises pour des études technico-économiques et la réalisation de travaux d'expérimentation.

Par ailleurs, le ministère a versé, en vertu du programme de soutien du secteur minier de la région de Chapais-Chibougamau, une somme de 800 000 \$ à la Société Westminer Canada pour la construction d'infrastructures à son projet du Lac Doré.

Le ministère a poursuivi avec la collaboration du ministère de l'Environnement des études et des travaux en vue de la caractérisation et de la restauration des parcs à résidus miniers qui lui appartiennent et pour lesquels il a affecté une somme de 407 000 \$. Il a notamment élaboré un plan de restauration du site East Sullivan et installé un filtre biologique expérimental pour le traitement de l'effluent. Il a affecté une somme de quelque 407 000 \$ à ces études et travaux au cours de 1991-1992.

Le ministère a également poursuivi son programme pour rendre plus sécuritaires les ouvertures dangereuses situées sur des sites miniers abandonnés localisés sur les terres du domaine privé. Au cours de l'exercice, quelque 38 ouvertures situées dans la région de Gatineau ont été rendues plus sécuritaires pour des dépenses totales de 114 000 \$. Enfin, une somme de 176 800 \$ a été versée à la municipalité d'Oka pour effectuer des travaux correcteurs pour rendre sécuritaire la propriété de St-Lawrence Columbium.

## **Statistiques et économie minérale**

### ***Bilan des réalisations***

Le ministère a poursuivi ses collectes de données pour établir des statistiques, en procédant notamment au recensement annuel des mines, des carrières et des sablières (610 questionnaires), au relevé annuel des dépenses d'exploration, de mise en valeur, d'immobilisations et de réparations (460 questionnaires) et aux enquêtes mensuelles de la production minérale

(250 questionnaires par mois). Au total, le ministère a expédié, colligé, vérifié et analysé plus de 5000 questionnaires d'enquête et produit 10 publications statistiques d'un tirage total de près de 14 000 exemplaires. Par ailleurs, le ministère a exécuté, au cours de l'année, des travaux dans le domaine de l'informatique visant à faciliter l'accès interne à ses banques de données statistiques et à améliorer la qualité du traitement de l'information.

Plusieurs études ont été réalisées afin de répondre aux besoins du ministère et de l'industrie minière. Celles-ci ont porté, entre autres, sur la problématique et les perspectives de l'industrie minérale, sur l'impact des mesures environnementales sur l'industrie minière, sur la main-d'oeuvre minière, sur la problématique de recherche et développement dans l'industrie minière et le financement des activités minières. Le suivi portant sur l'environnement économique national et international des principales substances minières s'est continué pour l'amiante, le bioxyde de titane, le cuivre, le minerai de fer, l'or et le zinc. Ce suivi permet de répondre aux demandes de renseignements internes et externes du ministère. De plus, le ministère a publié les revues annuelles *L'industrie minérale du Québec* et *La ressource minérale* (en français et en anglais) qui renseignent sur les activités de l'industrie minérale québécoise.

## **Redevances et titres miniers**

### ***Bilan des réalisations***

Le ministère attribue les titres miniers de manière à favoriser la mise en valeur des richesses naturelles du sous-sol québécois, tout en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire. De plus, il veille au respect des diverses obligations et conditions édictées par les lois minières.

Le premier renouvellement de claims suivant les prescriptions de la nouvelle Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) s'est terminé en cours d'exercice. Malgré l'enregistrement de 17 000 nouveaux titres, l'inventaire des claims actifs a diminué de 30 % pour totaliser 117 000 titres. Cette chute est due en grande partie au contexte économique difficile affectant l'industrie.

Le projet de loi 130 modifiant la Loi sur les mines a été sanctionné le 20 juin 1991. Celui-ci définit le volet environnemental de la loi et décrit les mesures concernant la restauration des sites miniers. Les nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur à l'automne 1992.

L'administration de la Loi concernant les droits sur les mines (L.R.Q., c. D-15) a permis de percevoir des droits totalisant 17,7 millions de dollars. Les entreprises minières ont, par ailleurs, bénéficié de crédits de droits remboursables s'élevant à 42,7 millions de

dollars en raison des investissements admissibles effectués depuis avril 1985. La réflexion sur une éventuelle refonte de cette loi s'est poursuivie durant l'exercice.

Enfin, des efforts soutenus ont été consentis afin d'optimiser les processus administratifs dans le but d'améliorer continuellement la qualité des services offerts à la clientèle.

### **Assistance scientifique et technologique**

Par le Centre de recherches minérales (CRM), le ministère contribue au développement des entreprises québécoises qui exercent leurs activités dans les domaines de l'exploration, l'exploitation, le traitement des minerais, la transformation et l'utilisation des substances minérales. Sa mission vise surtout à développer, adapter et optimiser des procédés d'exploitation et de traitement des substances minérales tout en offrant des services d'analyse minérale.

La nouvelle structure du CRM a permis de mieux cerner les besoins et d'orienter ses produits et services de façon à mieux répondre aux demandes des industries. L'orientation que s'était donnée le CRM en matière de projets de nature précompétitive a bien été suivie dans les secteurs du fer et de l'or. Malgré un niveau plus faible des activités dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur des gisements, le niveau de la recherche commanditée atteint 4,1 millions de dollars pour 1991-1992, le secteur du fer ayant été le plus actif.

### **Applications industrielles**

#### ***Bilan des réalisations***

Un nombre de 94 projets commandités par les entreprises-clientes du domaine minéral a nécessité des travaux dont les coûts se sont élevés à 4,1 millions de dollars. Plus du tiers des travaux ont eu comme objet le fer; 22 % ont eu comme objet les métaux précieux; 17 % ont eu trait aux minéraux industriels; 12 % aux métaux de base et 5 % aux autres substances.

Un système d'évaluation de la satisfaction de la clientèle et la mesure des impacts est en marche depuis le début de l'exercice et permet de suivre de plus près les attentes de la clientèle.

À ces projets s'ajoutent d'autres réalisations notamment la mise au point d'une méthode pour la purification d'une solution de chlorure de magnésium; le développement d'une méthode de dosage du manganèse en utilisant la technologie des micro-ondes et pour laquelle une demande de brevet est en cours; le développement d'un procédé et essais semi-industriels de valorisation d'un minerai aurifère de Troilus-Frotet; la valorisation d'un gisement de magnésite; le déve-

loppement d'un logiciel de simulation du procédé de cuisson des boulettes de fer en collaboration avec le Groupe de recherche sur les applications de l'informatique à l'industrie minérale de l'Université Laval (GRAIIM); le développement et l'implantation d'une stratégie de contrôle d'un circuit de broyage d'un concentrateur d'or; la réalisation d'un important programme de caractérisation de minerai de fer en vue d'une meilleure uniformité de l'alimentation au concentrateur; et les services-conseils en vérification de système de hissage.

Divers autres projets et procédés ont eu cours. Ils ont porté sur la qualité des boulettes de fer, le remplacement de la bentonite par d'autres agents liants, le remplacement du coke de braise par d'autres charbons et sur l'amélioration de la récupération des unités de fer contenues dans les rejets de concentration.

Enfin, plusieurs projets à incidence environnementale ont aussi été réalisés.

### **Développement technologique**

#### ***Bilan des réalisations***

En ce qui concerne les projets de nature précompétitive, 4 projets ont été acceptés dans le domaine du fer pour une valeur totale de 1,46 million de dollars. Dans le domaine aurifère, un projet a été accepté pour un montant de 220 000 \$. La réalisation de ces projets s'échelonnait sur une période allant de 24 à 36 mois.

Le programme de recherche sur la neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) s'est poursuivi et a entraîné des dépenses de 650 000 \$. Le Centre de recherches minérales a d'ailleurs participé activement à l'organisation d'une importante conférence sur ce sujet, à Montréal, où 467 délégués provenant d'une dizaine de pays se sont réunis. De plus, par le biais de l'Entente auxiliaire sur le développement minéral, 312 000 \$ ont été consacrés au financement de 5 projets. Par ailleurs, une journée d'information organisée conjointement par le CRM et CANMET, à Val-d'Or, a permis de sensibiliser l'industrie relativement aux résultats des travaux de recherche.

Enfin, les laboratoires ont procédé à l'analyse de 44 000 échantillons au coût de 1,4 million de dollars.

### **Assistance à la Société nationale de l'amiante**

La Société nationale de l'amiante (SNA) poursuit des efforts de recherche et développement par sa filiale Ceram-SNA inc. Elle doit aussi administrer un passif important qui a résulté de ses opérations antérieures au processus de privatisation; les besoins de fonds sont comblés annuellement par subventions.

En 1986, la SNA entreprenait un processus de désinvestissement. Ce processus s'est terminé avec succès, en 1989, par la privatisation de la dernière entreprise de son secteur manufacturier. Toutes les entreprises ainsi privatisées ont créé près de 350 emplois directs.

Les opérations minières de la SNA sont, depuis 1986, sous la responsabilité de LAB Chrysotile, une société en commandite. Cette dernière regroupe les trois producteurs miniers de la région de Thetford Mines, soit Société Asbestos ltée, Mines d'amiante Bell ltée et Lac d'amiante du Québec.

La SNA a entrepris en 1991 un processus de vente de ses actions des filiales SAL, Bell et Atlas Turner inc. La SNA possède encore les actions de la filiale manufacturière Atlas Turner inc.; elle a cependant renoncé à tous les éléments de l'actif.



## Direction supérieure et soutien administratif

---

### Gestion interne et soutien administratif

Le ministère dispose de services-conseils de qualité pour assurer les fonctions de gestion interne et de soutien administratif.

Ces services-conseils touchent différents domaines, dont les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. S'ajoutent à ces responsabilités d'ordre administratif les services-conseils de gestion des affaires autochtones, de l'établissement de politiques et évaluations, de même que de la coordination de dossiers de relations intergouvernementales et de politiques environnementales. Les services-conseils propres au ministère ont également trait aux domaines des affaires juridiques, de la comptabilité, de la vérification interne, des communications et du secrétariat exécutif.

### Bilan des réalisations

Au cours de l'exercice 1991-1992, les activités administratives du ministère de l'Énergie et des Ressources se sont concrétisées, à la suite de la création du ministère des Forêts, sous le signe de la restructuration et de la consolidation. Le partage des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles a de plus été complété.

La révision de la fonction administrative et des changements majeurs dans la structure de l'organisation a exigé, durant de nombreux mois, des actions qui apparaissent parmi les faits marquants de ce rapport. Le ministère a également réalisé la décentralisation de la gestion financière, dont une facette importante concerne le système ministériel de comptabilité de gestion. Parallèlement, un plan de dotation de près de 300 postes a été réalisé.

Au chapitre des programmes d'égalité en emploi, en 1991-1992, le ministère comptait dans son personnel sept\* personnes ayant des limitations permanentes et 76\* personnes représentant les différentes communautés culturelles. En ce qui a trait à la représentativité féminine, le ministère a dépassé ses objectifs quant au personnel d'encadrement. Au 31 mars 1992, les femmes représentaient 12,5 % du personnel d'encadrement et 15,9 % du personnel professionnel, comparativement à des objectifs de 8,2 % et 15,9 % (voir tableau 6).

Sur le plan budgétaire, le ministère a fait des efforts importants pour la mise en place et le suivi des mesures du Groupe de travail sur la revue des activités gouvernementales, de même que pour l'application des compressions budgétaires décrétées par le gouvernement.

Le ministère veille à ce que toutes ses activités respectent les lois dont il a l'administration ainsi que les lois générales, comme la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Le ministère est intervenu dans trois dossiers juridiques majeurs dont deux à caractère international. Le premier concerne la réglementation de l'Agence de protection de l'environnement américaine qui bannit les produits de l'amiante sur le marché des États-Unis. Le second a trait au dossier de plaintes de « dumping » et de subventions illégales déposées devant le département du Commerce des États-Unis concernant les ventes de magnésium canadien sur le territoire américain. Dans ce dossier, le ministère a pu prêter son assistance à différentes parties, dont, entre autres, Hydro-Québec.

Le troisième dossier juridique d'importance a consisté en l'élaboration d'un plan d'intervention concernant les occupations sans droits sur les terres publiques. Au-delà de 300 dossiers d'occupations illégales ont été traités.

Par ailleurs, un grand nombre de projets de lois et de règlements ont été préparés et plusieurs représentations devant les tribunaux et les commissions ont été effectuées. Enfin, une expertise a été fournie dans de nombreux dossiers concernant l'application des processus d'évaluation environnementale.

Dans un autre ordre d'idée, le ministère a poursuivi son action en ce qui a trait aux activités relatives aux sociétés d'État. Il a participé activement à des travaux reliés aux plans de développement de différentes sociétés québécoises telles Hydro-Québec, SOQUEM et SOQUIP.

Il a également produit plusieurs analyses et avis sur des questions de nature corporative et financière, notamment dans le dossier de privatisation des actifs miniers de la Société nationale de l'amiante. De plus, il a été directement engagé dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du nouveau programme de soutien à l'exploration minière qui s'adresse aux jeunes compagnies québécoises d'exploration minière.

\* Selon la dernière mise à jour du document H070 « Accès à l'égalité ».

Le ministère a été particulièrement actif dans différents dossiers concernant l'environnement, notamment au sujet des modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement. Il a participé à différents travaux menés par le ministère des Affaires internationales afin de préciser la position du Québec dans des dossiers à caractère international, en particulier les négociations du GATT et de l'ALENA. Il a participé à la planification d'activités à caractère international en collaboration avec le ministère des Affaires internationales et le Comité de coordination des affaires internationales (CCAI).

En ce qui concerne les activités de coordination des affaires autochtones, le ministère a coordonné différentes interventions. Il a assuré également la liaison avec diverses clientèles autochtones, le Secrétariat aux affaires autochtones et les autres ministères du gouvernement, de même qu'avec certaines sociétés d'État, dont Hydro-Québec.

Le ministère a aussi coordonné des interventions ministérielles découlant de la mise en oeuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), notamment en ce qui a trait à l'application de la Loi sur le régime des terres dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois.

Le ministère a aussi étudié les aspects de la question autochtone dans différents dossiers de développement hydroélectrique tel celui de Grande-Baleine. Il a participé aux négociations sur la revendication territoriale globale du Conseil des Atikameks et des Montagnais. Le ministère a collaboré à l'élaboration de la politique gouvernementale en matière autochtone pilotée par le Secrétariat aux affaires autochtones.

Enfin, le ministère a poursuivi différentes études à caractère historique sur la localisation des autochtones sur le territoire du Québec ainsi que sur les nations algonquines et criées. Une série de publications, sous le titre « Études amérindiennes » a d'ailleurs été diffusée afin de faire connaître le résultat de ces travaux.

## Annexes

---

### Annexe 1

#### Fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources

Les fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources, définis à l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1) comprennent :

- l'application des lois sur l'arpentage, le cadastre, la cartographie et les ressources minérales, hydrauliques et énergétiques;
- la gestion et l'octroi des droits de propriété et d'usage des ressources hydrauliques, minérales et énergétiques du domaine public;
- l'élaboration et l'exécution de plans et programmes pour la mise en valeur, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources hydrauliques, minérales et énergétiques;
- la prestation de services spécialisés de prise de vues aériennes, de cartographie, de géodésie, de télédétection, d'arpentage et de cadastre ainsi que la diffusion de l'information dans ces domaines;
- l'établissement de laboratoires de recherches minéralogiques, métallurgiques, hydrauliques et énergétiques;
- l'aménagement, la conservation et l'amélioration des terres et des ressources du domaine public;
- l'établissement et la gérance de la cartographie et des réseaux géodésiques officiels du Québec et l'intégration des arpentages et de la cartographie effectués pour le gouvernement du Québec;
- l'arpentage des terres du domaine public;
- le maintien et le respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- la gestion des terres du domaine public, conformément à la Loi sur les terres du domaine public (chapitre T-8.1);
- la tenue de registres des droits concédés se rapportant au domaine public;
- le contrôle et l'exploitation des ressources hydrauliques concédées;
- l'accélération de l'expansion d'Hydro-Québec en lui assurant notamment l'exploitation des forces hydrauliques disponibles;

- le maintien des approvisionnements en énergie;
- la construction et l'entretien de chemins sur les terres du domaine public;
- l'élaboration de programmes de conservation de l'énergie;
- la surveillance de la qualité des produits énergétiques et de la sécurité de leur distribution.

La ministre de l'Énergie et des Ressources a également la responsabilité des organismes suivants :

- Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5);
- Régie du gaz naturel (L.R.Q., c. R-8.02);
- Société de développement de la Baie-James;
- Société québécoise d'initiatives pétrolières (L.R.Q., c. S-22);
- Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., c. S-19);
- Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2)

## Annexe 2

### Lois administrées par le ministère de l'Énergie et des Ressources

En référence à sa loi constitutive, la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1), le ministère de l'Énergie et des Ressources administre les lois suivantes :

#### *Terres du domaine public*

- Loi sur les arpentages (L.R.Q., c. A-22);
- Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);
- Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., c. T-8.1) modifiée par 1991, chapitre 52;
- Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11);
- Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1);
- Loi concernant le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. R-13.1);
- Loi sur les biens en déshérence ou confisqués (L.R.Q., c. B-5);

#### *Mines*

- Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) (à l'exception des dispositions concernant les chemins miniers autres que secondaires dont la responsabilité est assumée par le ministre des Transports) modifiée par 1991, chapitres 23 et 33;
- Loi concernant les droits sur les mines (L.R.Q., c. D-15);
- Loi sur la Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., c. S-19);
- Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2);

#### *Énergie*

- Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles (L.R.Q., c. M-37) modifiée par 1991, chapitre 54;
- Loi sur la Régie du gaz naturel (L.R.Q., c. R-8.02);
- Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., c. D-10) modifiée par 1991, chapitre 33 et 74;
- Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières (L.R.Q., c. S-22);
- Loi sur l'utilisation des produits pétroliers (L.R.Q., c. 80);
- Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., R-13) (art. 3, section VIII seulement);

- Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5);
- Loi sur l'exportation de l'énergie électrique (L.R.Q., c. E-23);
- Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité (L.R.Q., c. S-41);

#### *Autochtones*

- Loi sur l'administration régionale crie (L.R.Q., c. A-6.1);
- Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8), à l'exception des articles 34 à 40 dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales;
- Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James (L.R.Q., c. S-9.1);
- Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);
- Loi approuvant la Convention du Nord-Est québécois (L.R.Q., c. 67.1);
- Loi sur la Société Eeyou de la Baie-James (L.R.Q., c. S-16.1).

## Annexe 3

### Cadres supérieurs et intermédiaires au ministère de l'Énergie et des Ressources

Sous-ministre  
Nicole Malo

Secrétaire du ministère  
Louise Labelle

Directeur de la vérification interne  
Alain Chassé

Directeur du secrétariat aux projets spéciaux et aux sociétés d'État  
Robert Deffrasnes

Directeur général de la planification et de la coordination  
Yves Rancourt

Directeur des affaires autochtones  
Guy Lévesque (par intérim)

Directeur des politiques et évaluation  
René Paquette

Directeur des communications  
Guy Bouchard

Service des stratégies et moyens de communications  
Lise Duval (par intérim)

Service des renseignements et soutien à l'information  
Bernard Beaudin

Sous-ministre adjoint à l'administration  
Jean Renaud Poirier

Directeur des ressources humaines  
Alain Blouin

Service de l'organisation administrative et de la dotation  
André Desgagnés (par intérim)

Service du développement et des relations professionnelles  
Pierre Grenier (par intérim)

Service de la rémunération et des avantages sociaux  
Marianne L. Paré

Directeur des ressources financières  
Jacques Blouin

Service du budget et des revenus  
Karl Gosselin (par intérim)

Service des contrôles financiers  
Pierre Bergeron

Directeur des ressources informationnelles  
Denys Hawey (par intérim)

Service du développement des systèmes  
Denys Hawey

Service des infrastructures technologiques  
Guy Nadeau

Directeur des ressources matérielles  
André Mussely (par intérim)

Directeur général des opérations régionales  
Yvon Fortin

Directeur régional Bas-Saint-Laurent — Gaspésie  
André Chevalier (par intérim)

Directeur régional Montréal  
Guy Lecours (par intérim)

Directeur régional Saguenay — Lac St-Jean  
Gilles Gagnon (par intérim)

Directeur régional Outaouais  
Albiny Bourret (par intérim)

Directeur régional Québec  
Réjean Poitras (par intérim)

Directeur régional Abitibi-Témiscamingue  
François Rossignol (par intérim)

Directeur régional Trois-Rivières  
Conrad Drolet (par intérim)

Directeur régional Côte-Nord  
Benoît Sasseville (par intérim)

Sous-ministre associé à l'énergie  
Jean Giroux

Directeur du Bureau de l'efficacité énergétique  
Gaby Polisois

Service des programmes  
Claude-Bernard Charrier

Directeur général de la planification  
Jean-Pierre Pellegrin

Directeur des études et statistiques  
Florent Côté

Directeur des politiques  
Claude Desjarlais

Directrice générale des hydrocarbures  
Louise Ouellet

Directeur des produits pétroliers  
Pierre Lavallée

Directeur général de l'électricité et de l'aménagement  
Bruno Duchesne

Directeur de l'électricité  
Mario Bouchard

Directrice de l'aménagement  
Thérèse Beaudet (par intérim)

Directeur de l'analyse tarifaire  
Pierre Dupont

Sous-ministre associé aux terres  
Guy Morneau

Directeur de la planification et du développement Laval Pineault (par intérim)	Directeur de la recherche géologique Jean-Louis Caty
Directeur des systèmes informationnels Pierre Leblanc	Service géologique de Québec Jules Cimon
Directrice de la gestion administrative et diffusion Francine Beaulieu	Service géologique du Nord-Ouest Alain Simard
Division de l'information de gestion Alain Hamel	Directeur de l'assistance à l'exploration minière André Bissonnette
Division des services à la clientèle Patrice Hunt	Division de la diffusion géoinformation Jean-Marc Charbonneau
Directeur des relevés techniques Claude de Saint-Riquier	Service de la géoinformation Bertrand Warren
Service de la géodésie Hubert Rousseau	Division de l'édition géoinformation Patrick Rissmann
Service de la cartographie Pierre Tessier	Directeur général de l'industrie minérale Gilles Mahoney
Division de la cartographie fondamentale Bernard Plante	Directeur des redevances et titres miniers Raymond Boutin
Division de la cartographie thématique Julien Duval	Service de l'imposition minière Hélène Bélanger
Centre de télédétection Danielle Pilon	Service des titres d'exploration Vacant
Directrice des levés fonciers Jocelyne Lefort	Division des services à la clientèle et enregistrement des titres Denis Fortin
Service de l'arpentage Claude Arsenault	Division du renouvellement et exploitation Rémy Maranda
Division des levés et données de base Raynald Cyr	Service des systèmes de gestion des lois Henri-Yvon Bédard
Service du cadastre Christian Giroux	Directeur de l'analyse économique et du développement minier Gilles Mahoney
Division cadastre Montréal Julien Lacroix	Service du développement minier Yvon Laliberté
Directeur de la gestion du territoire Jean-Yves Dupéré	Service des statistiques et de l'économie minérale Jean-Guy Léger
Service de la concession des terres Marie-France Bélanger	Directeur général du centre de recherches minérales Jacques Saint-Cyr
Service de l'intégrité du territoire Monique Léonard	Service administratif et systèmes de gestion Albert Allard
Service de l'aménagement des terres Réal Perron	Directeur des applications industrielles Marc Pichette
Division des transactions foncières Yves Lafrenière	Service de l'optimisation des opérations Simon Turmel
Sous-ministre associé aux mines Jacques Lebuis	Service des essais semi-industriels Roland LeHouillier
Secrétaire administratif Dominique Jacques	Adjoint à la coordination des projets André Lemay
Sous-ministre adjoint à l'exploration géologique et minière Robert Lamarche	

Service du développement des procédés  
Jean Gobeil

Division des minéraux industriels, métaux et soutien  
technique  
Jean-Marc Robert

Directeur du développement technologique  
Alain Claveau

Service des projets de développement technologique  
Jean-Marc Robert

Service du laboratoire d'analyse  
Marc Bisson

## Tableaux

**TABLEAU 1**

**Résultats des analyses énergétiques effectuées en 1991-1992  
dans le cadre du programme d'efficacité énergétique**

Secteur	Nombre	Dépense énergétique		Économies décelées	
		kWh/1000	('000 \$)	kWh/1000	('000 \$)
Industriel	113	1 422 787	50 450	256 669	8 486
Commercial	36	5 894 141	117 447	485 506	10 183
Institutionnel	40	446 444	14 852	143 686	4 330
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>7 763 372</b>	<b>182 749</b>	<b>885 861</b>	<b>22 999</b>

**TABLEAU 2**

**Études de faisabilité effectuées par secteur dans le cadre  
du programme d'efficacité énergétique en 1991-1992**

Secteur	Nombre	Investissement	Potentiel d'économie	
		('000 \$)	(kWh/1000)	('000 \$)
Industriel	9	10 319	115 915	2 277
Commercial	5	266	2 423	114
Institutionnel	10	12 915	57 938	1 499
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>23 500</b>	<b>176 276</b>	<b>3 890</b>

TABLEAU 3

## Aperçu de l'évolution de la demande des titres miniers au cours des deux dernières années

Titres miniers	Indice	1991-1992	1990-1991	Titres en vigueur au 31 mars 1992
				N
<b>Titre d'exploration</b>				
— Claims	N			116 814
— Claims nouvellement enregistrés	N	16 912 <sup>e</sup>	15 395	
— Claims renouvelés	N	57 000 <sup>e</sup>	58 565	
— Permis de recherche de substances minérales de surface	N	368 <sup>e</sup>	680	1 080
— Permis d'exploration minière	N	9	9	49
<b>Titre d'exploitation</b>				
— Baux miniers émis	N	10(4)	3(7)	168
— Baux d'exploitation de substances minérales de surface	N			
— Titres exclusifs émis (en demande)	N	17(50)	4(44)	33
— Titres non exclusifs émis	N	1 220	1 147	1 220
— Concessions minières en vigueur <sup>1</sup>	N	—	—	263
<b>Autres</b>				
— Actes de transfert	N	339	410	S.O.
— Travaux déclarés	\$	66 420 780	79 519 651	S.O.
— Redevances perçues, (sable et gravier)	\$	1 647 458 <sup>e</sup>	1 222 000	S.O.
— Droits et redevances <sup>2</sup>	\$	4 569 469 <sup>e</sup>	3 697 700	S.O.

1. Ces titres ont été remplacés par les baux miniers en 1965; les concessions minières encore en vigueur sont des droits acquis.

2. Ces droits et redevances sont perçus en vertu de la Loi sur les mines.

e : Estimation

N : Nombre

S.O. : Sans objet

**TABLEAU 4**  
**Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral**

Programmes	Dépenses totales (Canada-Québec) 1991-1992	Dépenses cumulatives totales 1985-1992
	('000 \$)	('000 \$)
Activités géoscientifiques	—	34 750,0
Recherche et développement sur l'amiante	376,5	6 836,4
Infrastructures de développement minéral	—	22 244,4
Désenclavement de l'industrie québécoise du minerai de fer	—	13 939,7
Information au public	22,3	250,0
Études technico-économiques et travaux d'expérimentation	600,0	9 050,0
Production et diffusion de documentation	—	4 000,0
Défense et promotion de l'amiante	—	2 000,0
Assistance à l'exploration	130,0	5 143,8
Assistance à l'industrie de l'amiante	2 500,0	7 758,2
Assistance technologique	697,2	2 741,9
<b>Total</b>	<b>4 326,0</b>	<b>108 714,4</b>

**TABLEAU 5**  
**Sommaire des droits<sup>1</sup> sur les mines perçus ou remboursés du 1<sup>er</sup> avril 1988 au 31 mars 1992**

Droits	1991-1992	1990-1991	1989-1990	1988-1989
	('000 \$)			
Droits perçus par acomptes provisionnels et cotisations	17 700	9 831	5 741	13 696
Remboursement de droits trop perçus	—	—	11 141	3 742
Crédit de droits remboursables	42 700	44 370	27 310	33 651

1. Ces droits sont perçus en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines.

**TABLEAU 6**  
**Représentativité féminine au ministère**

Personnel féminin	Objectifs fixés en mars 1990	Résultats obtenus en mars 1992
	%	%
Personnel d'encadrement	8,2 %	12,5 %
Personnel professionnel	15,9 %	15,9 %



Imprimé sur papier  
contenant 50 % de fibres recyclées  
dont 10 % désencrées.



Gouvernement du Québec  
**Ministère de l'Énergie  
et des Ressources**